
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mardi 15 février 2005, à 20 h 45

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *MM. André Hediger*, *Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *MM. Mathias Buschbeck*, *Jean-Louis Fazio*, *M^{mes} Liliane Johner*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Bruno Martinelli*, *David Metzger* et *Olivier Norer*.

Assiste à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président.

CONVOCATION

Par lettre du 3 février 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 21 février 2005, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: Forum alternatif mondial de l'eau

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 90 000 francs destiné à couvrir une partie des dépenses relatives à l'organisation du 2^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) qui se tiendra à Genève du 17 au 20 mars 2005 (PR-369 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Sandrine Salerno.

La proposition a été envoyée à la commission des finances le 30 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Pierre Losio, a traité de l'objet lors des séances du 14 décembre 2004 et du 11 janvier 2005. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Speecha, que nous remercions ici vivement.

¹ Proposition, 2798.

Séance du 14 décembre 2004

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné pour l'occasion de M^{me} Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures

En préambule, le magistrat revient sur certaines remarques et réactions émises lors de l'entrée en matière sur l'objet. Il déclare à celles et ceux qui en doutent que le projet d'arrêté a été rédigé par le département des finances et s'étonne des critiques avancées. En outre, il rappelle que, si la proposition a été soumise de manière urgente au plénum, c'est simplement parce que le Conseil administratif a été alerté dernièrement par les organisateurs de ce 2^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME).

En effet, on peut le déplorer, mais il se trouve que l'Etat de Genève n'a pas honoré les promesses financières faites et qu'il y a, dès lors, urgence à réunir la somme nécessaire, afin que cet événement international ait lieu et que des représentants de la société civile des pays du Sud puissent y participer.

Le Conseil administratif in corpore pense que ce sommet est important pour Genève. Au XXI^e siècle, le problème de l'eau sera aussi crucial que celui du pétrole, sinon plus. Ce forum, qui aura lieu à la Maison des associations, comptera des milliers de participants. La Ville ne peut ignorer la tenue d'une telle manifestation.

S'agissant de l'implication financière des pouvoirs publics dans le forum et afin de compléter les propos du magistrat, la cheffe du Service des relations extérieures fait savoir que le Canton s'est effectivement rétracté par rapport à la somme qu'il disait vouloir allouer. La somme débloquée par les autorités cantonales s'élèverait à quelque 20 000 francs. De son côté, la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères soutiendrait l'événement à hauteur de 150 000 francs. Finalement, la Ville de Genève s'engagerait pour un montant de 90 000 francs qui pourrait être dégagé grâce à une économie équivalente réalisée en 2004 sur la rubrique 318 (mandats à des tiers). L'opération serait dès lors blanche.

Le magistrat confirme.

Questions/réponses

Un commissaire souhaite plus d'informations sur cette opération.

Il lui est répondu que le Service des relations extérieures a été créé il y a trois ans à peine et que, en conséquence, il n'est pas toujours aisé de budgéter au plus près des besoins. Le manque d'expérience explique le fait qu'aujourd'hui encore il soit difficile de prévoir avec exactitude le nombre d'événements qui sera soutenu financièrement dans le courant de l'année. D'ici à un an ou deux, la pratique

devrait être renforcée. Il est également rappelé que les budgets montrent une certaine souplesse, car adaptés à des réalités festives et commémoratives.

Sur le fait que la formulation de l'arrêté semble à d'aucuns alambiquée, il est répondu que cette dernière a été contrôlée par le département des finances.

A noter que cette information est démentie (cf. annexe).

Un commissaire revient sur le financement de l'événement et fait remarquer qu'avec les divers apports on arrive à la somme de 310 000 francs, alors que le budget de la manifestation est de 450 000 francs. Où en est-on dans les contributions?

Effectivement, le budget n'est actuellement pas bouclé et les organisateurs sont toujours à la recherche de fonds complémentaires. Les Services industriels de Genève (SIG) ont d'ailleurs été contactés, mais ils n'ont toujours pas donné de réponse.

Le même commissaire constate qu'il n'y a pas d'organisations internationales intégrées à la manifestation et aimerait en savoir plus.

Il lui est répondu que, effectivement, il semblerait que les organisateurs n'aient pas associé des représentants des organisations des Nations Unies.

Poursuivant, ce commissaire s'intéresse à savoir ce que l'apport financier de la Ville devrait exactement couvrir comme type de dépenses.

Il lui est répondu que la commune permettra à des délégués du Sud de venir à Genève. Il s'agirait en somme de payer les frais de transport.

Un autre commissaire se demande sur quels indicateurs le Service des relations extérieures se base pour prévoir les manifestations qui seront soutenues par la commune.

Il lui est répondu que le service établit un calendrier des événements susceptibles d'être commémorés. Malheureusement, l'information concernant le FAME n'était pas connue lors de l'élaboration du budget 2004, ni lors du budget 2005.

Y a-t-il un processus de validation de ce calendrier d'événements?

Oui, ce processus est à la charge du Conseil administratif. Or, s'il est exact que certaines manifestations sont connues plusieurs années à l'avance, d'autres sont imprévues.

Un commissaire trouve intéressant que les organisateurs du FAME inscrivent leur manifestation dans un contexte urbain. Cependant, quant au fond, il affirme qu'on ne peut nier la globalité du problème. Ainsi, en parcourant ce qui sera proposé à Genève du 17 au 20 mars 2005, il ne peut s'empêcher de se questionner. Le programme imaginé par les organisateurs est-il vraiment pertinent? Il est certes important de sensibiliser la population genevoise, mais ne devrait-on pas plutôt

sensibiliser les populations concernées? La Ville de Genève est déjà partie prenante de l'événement, puisqu'elle a d'ores et déjà apporté un soutien de 50 000 francs. Les 90 000 francs demandés ne seraient-ils pas plus utiles s'ils aidaient au financement d'un projet concret sur le terrain?

A cette réflexion, il est rétorqué que le Conseil administratif in corpore juge qu'il est opportun de faire participer la population genevoise à ce débat. Genève, ville internationale, permet, lorsqu'elle accueille des événements, de faire résonner largement les revendications. De plus, le fait de soutenir des projets dans les pays du Sud ne devrait pas empêcher de construire des solutions de remplacement également dans les pays du Nord. La Ville de Genève soutient beaucoup de projets d'assainissement et de sanitation, notamment dans le cadre de coopération ville à ville. Dernièrement, avec le Fonds de solidarité, Genève a collaboré à l'assainissement de canalisations à Kaboul.

Le commissaire est peu convaincu des explications données. Il avance qu'en l'occurrence il n'y aura qu'un effet marginal sur l'amélioration des conditions des personnes qui en auraient le plus besoin.

Le magistrat insiste sur le fait que les pouvoirs publics du Nord comme du Sud ont un rôle à jouer qui est primordial. Ils doivent permettre le débat d'idées. Par ailleurs, il rappelle que les multinationales qui détiennent aujourd'hui l'accès à l'eau viennent du Nord et qu'il faut également parler de cette problématique dans les pays d'origine des multinationales. A l'instar du phénomène, la conscientisation doit être globalisée.

Un commissaire demande si les organisateurs souhaitent inviter des représentants de l'économie privée.

Il lui est répondu que cette question est à poser aux organisateurs. Pour le magistrat, les débats contradictoires sont souhaitables.

Discussion

Un commissaire, revenant sur les dernières interventions, déclare qu'il ne conçoit pas le problème de la gestion de l'eau comme quelque chose qui ne touche que les pays du Sud. Bien au contraire. Il estime que tout le monde est concerné par ce problème. Sur ce point, il est rejoint par de nombreux commissaires.

Un autre souhaite l'audition des organisateurs, car il estime que la commission a besoin de plus amples informations: sur le budget, sur la motivation des organisateurs et sur l'utilisation des fonds que la Ville pourrait allouer à ce projet.

Après de nombreuses interventions sur la pertinence et la nécessité de rencontrer ou non les organisateurs, la demande est acceptée à l'unanimité.

Séance du 11 janvier 2005

Audition de l'Association FAME 2005, représentée par M. Velasco, président, et M^{me} Joerchel

La commission, sur proposition de son excellent président, passe directement aux questions.

Questions/réponses

Un commissaire aimerait connaître, d'une part, l'articulation du crédit demandé, plus particulièrement celui demandé à la Ville et, d'autre part, l'articulation des dépenses.

Il lui est répondu que le budget initial prévoyait que l'on demande 150 000 francs à la Ville, 250 000 francs à la Confédération et 150 000 francs au Canton. A ce jour, la Confédération octroiera 150 000 francs et le Canton s'est engagé à hauteur de 20 000 francs. Les organisateurs ont en vain essayé de démontrer l'importance de l'événement, mais l'Etat n'a pas voulu donner plus. Dès lors, ils disposent aujourd'hui de la somme de 170 000 francs. L'association espère que la Ville s'engagera à hauteur de 150 000 francs. Pour le moment, la commune a déjà versé 60 000 francs, de sorte qu'il reste 90 000 francs à trouver. De surcroît, un appel de fonds a été lancé auprès de différentes communes genevoises, vaudoises et suisses alémaniques. On est en attente des réponses. Des fonds arrivent, mais au compte-gouttes. Même avec l'aide de la Ville, il y a actuellement un déficit de 80 000 francs. Si le déficit n'est pas comblé, il faudra renoncer à un certain nombre d'activités prévues.

Le même commissaire relève que la Ville fait un effort constant à travers l'association Mandat international pour l'hébergement de gens venus d'ailleurs. Il aimerait savoir si des démarches ont été entreprises en ce sens auprès des autres communes.

Il lui est répondu par l'affirmative. Les communes sont sollicitées afin de contribuer au paiement de billets d'avion. Toutefois, mis à part la Ville, les réponses sont très insatisfaisantes. L'intervenant ajoute que Mandat international va mettre à disposition quelques chambres. Pour l'hébergement des jeunes, on utilisera les abris du Service d'assistance et de protection de la population. Les nuitées seront facturées (10 francs la nuit). Les délégués qui viendront du Sud seront logés, eux, dans des hôtels.

Toujours le même commissaire, prolongeant sa réflexion, demande si l'argent ne servirait pas mieux à développer des projets concrets dans les pays du Sud.

Une des personnes auditionnées, qui travaille pour des œuvres d'entraide, fait remarquer que toute la problématique du développement marche sur deux pieds:

des projets concrets sur place, d'une part, et le côté politique, de dialogue, de discussions, d'autre part. Plus que jamais, il est aujourd'hui primordial de favoriser ce dialogue au niveau international, entre acteurs du Nord et du Sud. Les œuvres d'entraide se sont engagées à soutenir ce projet. Pour l'intervenante, ce forum est très important. Il contient une dimension locale et communale. La gestion de l'eau sur le plan mondial est une problématique locale et communale.

Quid des SIG, demande un commissaire?

Il est alors répondu que 50 000 francs ont été demandés. Il y a eu un premier contact avec le directeur de l'entreprise. A cette occasion, le responsable des SIG a avoué qu'il doutait de l'engagement de l'entreprise dans le forum, car l'objet est hautement politique. La réponse définitive n'a toutefois pas été donnée.

Le même commissaire demande cette fois-ci comment sont réparties les dépenses dans le budget.

Il lui est répondu que 60% du budget sera affecté aux délégués du Sud (déplacement et séjour). A cela s'ajoutent les quatre ateliers qui structurent le FAME. Faute de moyens, s'il faut se résigner à couper, les organisateurs supprimeront une partie des 50 ateliers-conférences actuellement prévus. L'intervenant ajoute finalement que l'aspect festif et culturel de la manifestation sera largement amoindri, afin de se recentrer sur les priorités (délégués du Sud et ateliers thématiques).

Y a-t-il du personnel salarié?

Oui, deux salariés à tiers temps. Les autres, soit entre 12 à 15 personnes, sont bénévoles.

Un commissaire demande combien de participants viennent du Sud et quels sont les critères de sélection qui président à leur venue et participation. Il ajoute également vouloir des éclaircissements sur les raisons qui ont amené à exclure les organisations gouvernementales.

Il lui est répondu que, selon le budget, on peut financer la participation de 70 personnes venant du Sud. Cela est en partie possible grâce à la somme qui a été transmise par les organisateurs du premier forum. Les personnes sont contactées sur la base de divers réseau d'adresses, notamment ceux des œuvres d'entraide suisses. La sélection est effectuée sur plusieurs critères: représentativité géographique; thématique de travail et réputation de l'organisation. Une commission de sélection a été spécialement créée à cet effet.

Combien de personnes sont attendues?

A Florence, il y avait environ 2000 personnes du Nord et du Sud. A Genève, on espère entre 1500 et 2000 personnes.

La question d'intégrer les agences des Nations Unies s'est effectivement posée. Il a été décidé que non, car on promet ici un forum alternatif qui réunisse d'autres acteurs et leur donne la parole.

Engagera-t-on du personnel durant le forum?

Oui, un civiliste sur trois mois. Par ailleurs, deux personnes donneront deux demi-journées de secrétariat bénévolement. Les œuvres d'entraide délégueront également des forces de travail.

Le minimum est-il assuré au cas où les rentrées financières seraient plus faibles que prévu?

Il est répondu que, actuellement, avec les ressources disponibles, les quatre ateliers peuvent avoir lieu, mais que l'on ne peut plus inviter que 20 personnes du Sud. Quoi qu'il arrive, le forum aura lieu, avec les ateliers, afin qu'une autre ville puisse reprendre le flambeau. L'idée est d'aller de ville en ville. Même dans une version light, le FAME 2005 aura lieu.

Une commissaire aimerait savoir si, dans le programme, des choses sont accessibles aux écoles. Elle a vu de la publicité circuler à ce sujet, mais souhaite des précisions.

Il lui est répondu que des courriers ont été envoyés aux cycles d'orientation en les invitant à proposer des activités. En outre, certaines activités culturelles prévues à la Maison des associations seront accessibles aux écoles. Il y aura notamment l'exposition didactique de la Direction du développement et de la coopération. Les enseignants pourront ainsi faire participer leurs élèves.

Un autre commissaire fait remarquer qu'on a souvent des forums dans les pays du Nord, alors que ce sont des problématiques touchant les pays du Sud. A son avis, ce serait plus simple de les organiser là-bas. Par ailleurs, les organisateurs souhaitent-ils inviter des gens de l'économie privée, des entreprises?

Les entreprises privées n'ont pas été approchées, mais le forum leur est ouvert. Quant à la remarque sur l'organisation, elle est pertinente et se discute.

Discussion et vote

Le Parti du travail soutiendra cette proposition. Cependant, sa représentante insiste sur le fait que, à près de deux mois de l'événement, beaucoup de points doivent encore être définis avec exactitude. L'association compte sur de l'argent qui n'est pas encore rentré. C'est plutôt inquiétant et gênant. Un regret est exprimé, basé sur le fait que ce genre de proposition arrive toujours tard. Dommage.

Le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra également cette proposition. Il se permet une remarque relative à la participation des sociétés privées en rappelant que le FAME 2005 n'interdit pas que des groupes privés participent. Ces derniers ne sont toutefois pas les acteurs privilégiés: la belle affaire!

Les Verts soutiendront aussi la proposition, car elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et écologique. Le forum est à encourager. Il s'agit ici de soutenir l'initiative et de lui permettre d'avoir lieu dans de bonnes conditions. A ce sujet, on peut s'étonner de la très faible participation cantonale en regard de l'enjeu. L'eau est un problème d'une énorme importance et, si ce forum peut contribuer à améliorer la situation générale, il faut que la Ville donne un coup de pouce.

Le représentant radical remarque qu'on entend souvent les milieux de l'Alternative se plaindre de ne pas être intégrés au World Economic Forum et c'est pourquoi il est déçu de la réponse donnée dans le présent contexte. Il trouve dommage que l'on ne fasse pas montre de plus d'ouverture, car on ne fera pas grand-chose sans les milieux privés. L'intervenant poursuit sa réflexion en se disant surpris de voir que la Ville n'est pas entrée en matière pour offrir la gratuité des locaux du Service d'assistance et de protection de la population. Ce serait là également une façon de participer en diminuant le crédit demandé. De plus, il rappelle qu'il n'appuie pas le fonctionnement actuel du Service des relations extérieures. Selon lui, le système de l'enveloppe est de loin préférable lorsqu'il faut soutenir des projets et des manifestations.

En résumé, le commissaire radical soutiendrait le montant de 50 000 ou de 60 000 francs, mais pense qu'il faut renoncer aux 90 000 francs supplémentaires. Si le Conseil administratif souhaite toutefois poursuivre l'engagement financier de la Ville, il peut prélever cette somme de son enveloppe.

Le représentant du groupe démocrate-chrétien soutiendra, quant à lui, la proposition. En effet, vu que ce forum va se tenir indépendamment du budget réuni, il faut que suffisamment de participants du Sud puissent être présents et échanger sur la problématique de l'eau. Un regret est émis: l'absence des organisations gouvernementales.

Le groupe socialiste votera également le crédit de 90 000 francs. Dès l'entrée en matière, le Parti socialiste a été intéressé par ce projet et a trouvé que c'était une idée importante que de discuter de l'enjeu de l'eau, de la privatisation de ce bien commun, dans les pays du Sud d'une part, mais également dans les pays du Nord.

L'intervenante ajoute que, tout comme les Verts, son groupe juge l'engagement du Canton dérisoire et incompréhensible. Prendre comme prétexte les difficultés budgétaires ou la dette paraît ici absurde. La somme demandée est en effet

dérisoire comparée aux difficultés cantonales qu'il s'agit d'endiguer. De l'avis du Parti socialiste, l'affaire est politique et c'est pourquoi le Canton se défausse de ses responsabilités. Quelle indécence! Dès lors, s'agissant de la participation de la Ville et du Conseil administratif, il est indispensable d'être présent et visible lors du forum. Finalement, le groupe insiste sur le bénévolat lié à l'organisation du FAME 2005 et salue le travail accompli.

Le groupe libéral ne votera pas ce crédit. Pour ce parti, la problématique de l'eau doit avant tout être traitée dans les pays du Sud et ce afin que l'on propose des solutions adaptées au terrain. Par ailleurs, ce groupe déplore que les partenaires privés soient exclus. Peut-être alors se seraient-ils transformés en contributeurs.

Le représentant de l'Union démocratique du centre est convaincu de l'importance de l'eau pour l'ensemble de la planète. Ce genre de forum mérite d'être soutenu. Il l'est par la Confédération et par la Ville, mais côté Etat, le montant est ridicule, et il faudra le faire savoir. En ce qui concerne la somme demandée, l'intervenant rappelle qu'il s'agit d'une rallonge, puisque 50 000 ou 60 000 francs, c'est selon, ont déjà été donnés. L'intervenant est d'ailleurs convaincu que le Conseil administratif peut trouver l'argent nécessaire dans son enveloppe, pour autant qu'il le juge indispensable. Il peut également accorder des gratuités. L'Union démocratique du centre n'entrera donc pas en matière.

Avant de passer au vote, une commissaire socialiste déclare au nom de son groupe que le cynisme politique de certains est insupportable. En effet, si l'idée de solliciter les privés pour obtenir des fonds est louable, la réalité nous apprend que ces tentatives sont très souvent vouées à l'échec. Le domaine de la culture illustre malheureusement ce triste constat. De plus, l'intervenante trouve très cocasse le fait que les mêmes partis qui au Grand Conseil ont coupé 3 millions de francs à la solidarité internationale argumentent ici sur le fait qu'il faut faire des projets dans le Sud. De qui se moque-t-on?

A ce vibrant plaidoyer, il est rétorqué que la préopinante n'a rien compris à l'argumentation développée.

S'ensuivent une joute verbale et la proposition de recommandation suivante du représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants):

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à offrir sous forme de prestations en nature les locaux du Service d'assistance et de protection de la population aux invités du forum sur l'eau.»

Mise aux voix, la recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mis aux voix, le projet d'arrêté est accepté par 9 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 5 non (1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 90 000 francs destiné à couvrir une partie des dépenses relatives à l'organisation du 2^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) qui se tiendra à Genève du 17 au 20 mars 2005.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2004 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2004 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, sous le compte: 367000.A 00400 (subventions), pour un montant de 90 000 francs.

Annexes:

- courrier de M. Pierre Muller, daté du 11 janvier 2005
- courrier de M. Manuel Tornare
- présentation du FAME 2005



Ville de Genève

Le Maire

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal

Reçu le: 12.01.05

A traiter par:

Copies:

Département des finances
et de l'administration générale

Genève, le 11 janvier 2005

Monsieur Pierre LOSIO
Président de la Commission des
finances
Rue de la Croix-Rouge 4
Case Postale
1211 GENEVE 3

Concerne : PR-369 – Notes de séance N° 16

Monsieur le Président, cher Monsieur,

J'ai pris connaissance des notes de la séance N° 16 du 14 décembre 2004 relatives notamment à la PR-369.

J'ai relevé que contrairement aux affirmations de Monsieur Manuel Tornare et de Madame Laurence Wiedmer, le projet d'arrêté n'a pas été soumis à la validation de mon Département tel qu'il est prévu par les directives internes.

D'autre part, si cette proposition de crédit devait être accordée par le Conseil municipal, elle figurera aux comptes de l'exercice 2005 dans le cadre d'un crédit budgétaire complémentaire.

En effet, comme vous le savez, il n'est pas légal de comptabiliser une provision aux comptes 2004 étant donné que nous devons respecter la spécificité temporelle (art. 11, al.2 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat – D1 05 applicable aux communes).

De plus, l'imputation comptable devra se faire sur la rubrique 365 et non pas 367.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Muller

Copie : Monsieur Manuel Tornare, Vice-président du Conseil administratif
Madame Laurence Wiedmer, Service des relations extérieures

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, case postale 3983, 1211 Genève 3 - Tél. 022 418 22 33 - Fax 022 418 22 51

E-mail: pierre.muller@ville-ge.ch
Accès TPG - bus 36 (arrêt Hôtel-de-Ville)



Ville de Genève

Genève, le 19 janvier 2005

Le Conseiller administratif

Monsieur Pierre LOSIO
Président de la Commission des
finances
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale
1211 GENEVE 3

Concerne : PR – 369 - 2ème Forum alternatif mondial de l'eau (FAME)

Monsieur le Président, cher Monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre datée du 11 janvier 2005 que Monsieur le Maire Pierre Müller vous a adressée (avec copie pour le soussigné) concernant les notes de la séance No 16 du 14 décembre 2004 relatives à la PR-369.

Je tiens à vous préciser que ce genre de proposition est toujours défendu par le président du Conseil administratif, donc le Maire. C'est donc Monsieur le Maire qui devait venir le 14 décembre 2004 devant votre Commission pour présenter la proposition, rédigée par Madame Laurence Wiedmer et le service des relations extérieures.

Monsieur Pierre Müller étant indisponible ce jour-là, j'ai dû le remplacer en tant que vice-président du Conseil administratif et aussi parce que j'avais reçu une délégation de ce Forum dans mon bureau quinze jours auparavant, comme l'avait souhaité mes collègues.

Quant au projet d'arrêté contenu dans la proposition PR-369, celui-ci a, d'une part été renvoyé au Conseil municipal après approbation par le Conseil administratif lors de sa séance du 17 novembre 2004 présidée par Monsieur le Maire, d'autre part, Madame Laurence Wiedmer me confirme avoir eu l'approbation orale du Département des Finances présidé par Monsieur Pierre Müller.

Cependant, voulant être constructif, ayant retenu la leçon de cet incident, je vous garantis que dorénavant je ferai le nécessaire pour que les projets d'arrêtés qui seront soumis par le Conseil administratif à votre Commission, et que je devrai défendre, soient aussi contrôlés par mon Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Manuel TORNARE

Copie : Monsieur Pierre Müller, Maire
Madame Laurence Wiedmer, Service des relations extérieures



www.ville-geneve.ch

LES RENDEZ-VOUS DE FAME 2005

JEUDI 17 MARS

Journée: Accueil, inscriptions, remise de documents
(*Maison des Associations*)

Soir: Cérémonie inaugurale
(*Auditorium Fondation Ardit*)
Événements culturels - Célébration de l'eau
(*Rue des Savoises, Halles de l'île, Bains des Pâquis*)

VENDREDI 18 MARS

Matin: Session plénière d'ouverture des débats
(*Auditorium Fondation Ardit*)

Journée: Ateliers-débats officiels sur les quatre thèmes du Forum
(*Maison des Associations et Uni-Mail*):
Droit à l'eau pour tous - L'eau, bien commun
L'eau bien public, finance publique
Gestion démocratique de l'eau

Journée: Parlementaires unis pour l'eau
(*Maison Internationale de l'Environnement, Châteline*)
Soir: Événements culturels - célébration de l'eau
(*Rue des Savoises, Halles de l'île, Bains des Pâquis*)

SAMEDI 19 MARS

Matin: Activités parallèles diverses
organisées par les associations membres du Forum
(*Maison des Associations et Uni-Mail*)

Rencontre internationale de parlementaires et rencontre d'élus municipaux
(*Salle du Grand Conseil genevois*)

Après-midi: Séance plénière finale
(*Auditorium Fondation Ardit*)
Rapports des ateliers-débats thématiques
Adoption de la Déclaration finale et des plans d'action

Soirée spéciale «eau» en collaboration avec
le Festival International du Film des Droits Humains
Événements culturels - célébration de l'eau
(*Rue des Savoises, Halles de l'île, Bains des Pâquis*)

DIMANCHE 20 MARS

Matin: Réunion des associations du Forum
Après-midi: **Manifestation publique**
autour des conclusions de Fame 2005

Inscriptions www.fame2005.org

17 au 20 mars 05 | Genève

Fame 2005

Le 2^e forum alternatif mondial de l'eau a pour objectif de développer et promouvoir des institutions et des politiques publiques qui permettent un accès de tous à l'eau potable et une gestion démocratique, solidaire et durable de l'eau.



Forum alternatif
mondial de l'eau
Genève

Fame 2005



LES PRINCIPES

Le **Forum alternatif mondial de l'eau** convoqué à **Genève en mars 2005** s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions menées depuis quelques années sur tous les continents par des mouvements associatifs et des organismes internationaux persuadés qu'il **existe des solutions** aux problèmes de l'eau et qui se mobilisent pour chercher, proposer et mettre en oeuvre des institutions et des **politiques alternatives**.

Il aura comme priorité de formuler des **plans d'action concrets** aux orientations prises par le premier Forum organisé en mars 2003 à Florence (Italie), qui avait énoncé les **quatre principes fondateurs d'un service public mondial de l'eau** :

- o *« **L'accès à l'eau en quantité** (40 litres par jour pour **usages domestiques**) et de **qualité suffisants à la vie doit être reconnu comme un droit constitutionnel humain et social, universel, indivisible et imprescriptible.** »*
- o *« **L'eau doit être traitée comme un bien commun appartenant à tous les êtres humains et à toutes les espèces vivantes de la Planète. Les écosystèmes doivent être considérés comme des biens communs.** »*
- o *« **Les collectivités publiques** (De la Commune à l'Etat, des Unions continentales à la Communauté mondiale) **doivent assurer le financement des investissements nécessaires pour concrétiser le droit à l'eau potable pour tous et un usage «soutenable» du bien eau.** »*
- o *« **Les citoyens doivent participer, sur des bases représentatives et directes, à la définition et à la réalisation de la politique de l'eau, du niveau local au niveau mondial.** »*

LES OBJECTIFS

Compte tenu de ces priorités, le 2^e **Forum alternatif mondial de l'eau** se donne pour **principaux objectifs** de :

- o *« **définir une stratégie commune pour l'élaboration dans les plus brefs délais d'un Contrat mondial, Convention internationale ou tout autre instrument juridique qui élève explicitement et formellement l'accès à l'eau potable au rang de droit de l'homme et des générations futures, et de bien commun de l'humanité ;** »*
- o *« **poursuivre et développer la réflexion sur les moyens concrets de promouvoir des formes de financements, plurielles et durables d'une part, et des modes de démocratie participative, d'autre part, dans le domaine de l'eau et à tous les niveaux de l'organisation politique : local, régional, national et international ;** »*
- o *« **dresser un bilan des actions, des partenariats, des expériences de gestion et des mobilisations** menés ces dernières années dans le domaine de l'eau, renforcer les synergies entre les associations et mouvements qui cherchent à réaliser les quatre principes fondateurs du Forum alternatif mondial de l'eau et coordonner de nouvelles actions sur le plan régional et international ; »*
- o *« **informer le grand public sur les enjeux liés au domaine de l'eau et le sensibiliser aux problèmes des institutions et des politiques publiques en matière d'approvisionnement et de gestion de l'eau.** »*

PROGRAMME PRINCIPAL

L'organisation des deux journées du 2^e Forum alternatif mondial de l'eau, outre les séances plénières d'ouverture et de clôture, reposera essentiellement sur **quatre ateliers-débats** traitant des **quatre thèmes fondateurs de Florence** (« principes »).

Dans ce but, des groupes de travail internationaux vont préparer un **document de synthèse** sur chacun de ces quatre thèmes, à savoir le droit à l'eau, l'eau bien commun, le financement public de l'eau et la démocratie participative dans le domaine de l'eau.

Ces quatre documents devraient offrir notamment des expériences concrètes, des analyses, des propositions d'engagement, des questions ouvertes, etc. Dès leur rédaction terminée et pour amorcer le débat sans plus attendre, ces documents seront diffusés aux futurs participants par messagerie électronique, Internet et sur les lieux du Forum. Ils serviront de base de travail aux ateliers du Forum qui pourront les amender à leur gré et les soumettre ensuite à l'approbation de l'assemblée plénière.

Les personnes qui désirent participer à ces ateliers débats doivent s'inscrire sur le site Internet de Fame 2005: www.fame2005.org

PROGRAMME PARALLÈLE

De nombreux débats, séminaires, ateliers ou autres événements sur des thématiques liées au domaine de l'eau et à l'un ou l'autre des principes fondateurs du Forum seront mis sur pied parallèlement au programme principal. Ils sont organisés par diverses associations co-organisatrices ou membres du Forum.

PROGRAMME CULTUREL

Pour sensibiliser tout un chacun aux enjeux discutés au Forum, une **célébration de l'eau** sera organisée durant trois jours et trois nuits, sous sept aspects différents : la Science, l'Art, le Jeu, la Santé, l'Ecologie, le Sport et l'Histoire. Associations, écoles, institutions publiques, musées, artistes, historiens et autres spécialistes auront ainsi l'occasion de rendre compte de leur perception de cet élément vital et de l'exprimer à leur manière.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour **tout renseignement** concernant les coordonnées du Forum, sa localisation, les possibilités d'hébergement et le transport, etc. se référer au site Internet www.fame2005.org.

Association Fame 2005, c/o Maison des Associations
15, rue des Savoises, 1205 Genève (Suisse)
Tel : +41 22 320 18 03, Fax : +41 22 320 18 23
e-mail: secretariat@fame2005.org

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno (S). Effectivement, la proposition qui vise à accueillir, du 17 au 20 mars 2005, le 2^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) est très intéressante. Nous l'avons analysée en commission des finances et nous nous apprêtons, ce soir, à la voter. Pour nous, groupe socialiste, cette initiative vise à débattre largement des enjeux liés à l'eau, et pas uniquement en termes sociaux ou sanitaires mais également en termes de biens pour l'ensemble de l'humanité, puisque l'eau n'est pas un bien de consommation comme les autres. En effet, elle est d'abord un bien précieux, nous le savons, nous toutes et nous tous qui avons la chance de pouvoir simplement ouvrir un robinet pour nous désaltérer et nous laver avec une eau potable et de très haute qualité.

Les débats du mois de mars relatifs à l'eau et au caractère public ou privé de ce bien-là sont, à notre sens, éminemment politiques et très importants, puisque nous savons que l'eau est malheureusement devenue, dans de nombreux pays, un bien comme les autres, qu'on achète et obtient si on dispose de moyens financiers. Or, vous le savez, Madame la présidente, vous qui, comme moi, tous les jours, en usez... (*Rires.*) Vous le savez, l'eau est un bien de première nécessité et, à notre sens, ce bien d'une haute qualité devrait être commun à l'ensemble de l'humanité et avant tout public, afin de ne pas donner lieu à des marchandages et à des achats. Nous pouvons, ici, user et abuser en toute quiétude de l'eau potable alors que, dans de nombreux endroits, faute d'une eau de qualité, voire faute d'eau tout simplement, on vit mal et que, parfois, on en meurt.

Les débats qui auront lieu durant le mois de mars à Genève seront très importants. Nous sommes heureux, au groupe socialiste, que le Conseil administratif ait saisi l'importance et la pertinence de cet enjeu et nous espérons qu'il sera représenté dans les débats relatifs au FAME. Finalement, je pense qu'il faut relever que c'est grâce à l'engagement bénévole – militant, dit-on sur les bancs de gauche – d'hommes et de femmes que ce sommet se tiendra dans quelques semaines à Genève. Nous souhaitons les saluer ici, car c'est avec très peu de moyens mais beaucoup de volonté que nous avons réussi à mettre sur pied ce forum qui accueillera, nous l'avons appris en commission des finances, à peu près 1500 personnes qui débattront d'enjeux vitaux et très importants – je viens de le dire – aussi bien pour les collectivités du Nord que pour celles du Sud. A une heure où nous parlons souvent de désengagement de la société civile, de désintérêt citoyen pour des enjeux quotidiens et politiques, ces hommes et ces femmes ont donné largement de leur temps pour que cet événement se produise. C'est pourquoi, Madame la présidente, nous tenons à saluer cet engouement autour de ce FAME et nous appelons de nos vœux la participation de la population genevoise et d'ailleurs.

Pour cette raison, nous nous sommes permis de déposer, à l'entrée de cette salle, des feuillets expliquant les différents ateliers, notamment les quatre ateliers thématiques majeurs de ce FAME. Nous avons constaté qu'ils avaient été largement pris et nous nous en réjouissons.

Nous voterons avec plaisir ce crédit de 90 000 francs et nous remercions les personnes qui ont permis l'accueil de ce forum à Genève et que ces débats-là puissent avoir lieu dans notre collectivité publique.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette demande de crédit pour les raisons évoquées quant au débat nécessaire et impératif sur la question de l'eau – je n'y reviens pas – et parce que nous avons obtenu, dans le cadre des discussions de la commission des finances, les réponses aux questions que nous avons posées en séance plénière, au mois de novembre 2004, lors de la présentation de cette proposition, notamment sur l'affectation de la demande supplémentaire de 90 000 francs. Cette affectation nous a été communiquée par les organisateurs, que nous avons auditionnés pour obtenir un certain nombre de précisions, le magistrat en charge étant resté assez vague lors de son audition.

Les organisateurs nous ont donc confirmé que ces 90 000 francs seront affectés à la venue d'une septantaine de délégués du Sud et ils nous ont également informés qu'ils allaient être obligés de diminuer l'enveloppe prévue pour des activités culturelles en raison du non-respect de leurs engagements par certains subventionnaires. Nous avons aussi appris que cette manifestation est nationale, puisqu'elle regroupe des œuvres d'entraide suisses, et nous sommes contents de contribuer, par le biais de ce type de manifestation, à la réputation de la Genève internationale. Nous soutiendrons donc cette demande de crédit.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Pour notre part, nous sommes également convaincus de l'importance de l'eau pour l'ensemble de la planète et son avenir. Cependant, quelques points nous posent problème, notamment le faible montant de 20 000 francs qui serait alloué par l'Etat de Genève ainsi que l'exclusion des partenaires privés, qui auraient pu apporter leur contribution sur le plan financier, de même que l'absence des organisations gouvernementales.

Nous sommes persuadés que le Conseil administratif peut trouver l'argent nécessaire dans l'une ou l'autre des enveloppes dont il dispose, pour autant qu'il le juge indispensable, sans oublier qu'il peut également accorder des gratuités pour l'hébergement des jeunes. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas ce crédit supplémentaire de 90 000 francs.

M. André Kaplun (L). Je suis un peu surpris d'entendre les interventions sur ce sujet, car, voyez-vous, on essaie d'axer le débat, jusqu'ici du moins, sur la question de savoir si l'eau est quelque chose d'important ou non. Je crois que c'est un faux débat dans la mesure où tout le monde, dans cette salle, est absolument convaincu de l'importance stratégique de l'eau sur cette planète. Le problème n'est pas là du tout, il est de savoir si ce forum a véritablement une utilité et s'il sera organisé d'une manière susceptible de nous convaincre d'y participer. Ce sont là, Mesdames et Messieurs, deux choses totalement différentes.

Je rappelle également qu'il ne s'agit pas ici de savoir si nous allons donner ou ne pas donner de l'argent à ce forum. La Ville a d'ores et déjà donné, le Conseil administratif l'a décidé. Entre parenthèses, nous ne sommes pas très au clair, en tout cas à la commission des finances, quant à la question de savoir si le Conseil administratif a décidé de donner 50 000 ou 60 000 francs, car nous entendons ces deux sommes. Il est tout de même curieux que nous ne puissions pas nous mettre d'accord, du moins de manière officielle, sur le montant effectivement alloué par le Conseil administratif.

Ce soir, il s'agit donc de décider, non pas, encore une fois, de l'organisation ou non de ce forum, mais si son activité et son utilité nécessitent ou justifient un supplément – un supplément – de 90 000 francs par rapport aux 50 000 ou 60 000 francs d'ores et déjà alloués à cette manifestation par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

En ce qui concerne précisément l'organisation de ce forum, je dois avouer, Madame la présidente, que toutes les informations qui nous ont été remises ont de quoi nous laisser perplexes. Tout d'abord, il semble que les organisateurs sont allés plaider leur cause auprès de l'Etat de Genève. Or on nous dit, je cite précisément le rapport, qu'ils «ont en vain essayé de démontrer l'importance de l'événement, mais l'Etat n'a pas voulu donner plus». Je ne crois pas que l'Etat soit assez bête ou incompétent pour ne pas écouter des arguments convaincants... Si l'Etat n'a pas été convaincu, c'est qu'il doit exister un motif pour ne pas l'être, et c'est assez préoccupant.

On nous a dit aussi, lors des deux auditions à la commission des finances, que si le déficit n'est pas comblé – parce qu'il semble que déficit il pourrait y avoir – la manifestation aura tout de même lieu. Ainsi donc, la manifestation elle-même n'est pas mise en péril, mais il faudra simplement renoncer à un certain nombre d'activités prévues. Cela figure, encore une fois, dans le rapport, je n'invente rien.

On nous dit aussi que les Services industriels de Genève (SIG) ont été approchés, mais qu'ils sont, semble-t-il, réticents – à moins qu'on nous donne ce soir d'autres informations – parce qu'ils ont considéré que l'objet était hautement

politique. C'est dans le rapport. (*Protestations.*) Voilà, encore une fois, quelque chose qui a de quoi étonner celui qui étudie ce projet pour lequel on nous demande d'allonger 90 000 francs supplémentaires.

On nous a dit également pendant les auditions en commission des finances que, finalement, si l'argent n'est pas entièrement réuni, ce sera surtout – je cite encore une fois le rapport – l'aspect festif et culturel de la manifestation qui sera largement amoindri.

Alors, Mesdames et Messieurs, lorsque nous étudions tout cela, nous libéraux, nous avons une difficulté certaine à être convaincus de l'utilité d'un tel forum, où il y aura en particulier – ce sont les représentants des organisateurs qui nous l'ont dit – quatre ateliers qui constitueront l'axe le plus important de ce projet, dans lesquels, je cite, on tentera de dégager des solutions de financement. Mesdames et Messieurs, si c'est à cela que va servir ce forum, en ce qui nous concerne, le motif du versement d'un supplément de 90 000 francs par rapport aux 50 000 ou 60 000 francs déjà alloués par le Conseil administratif de la Ville de Genève ne nous paraît pas suffisamment important et convaincant pour le justifier.

Nous pensons pour notre part qu'il vaudrait mieux utiliser des fonds publics pour privilégier des projets concrets dans les régions qui en ont certainement besoin, plutôt que de favoriser ce qui nous apparaît, à ce stade tout au moins, comme étant un forum essentiellement axé sur des discussions a priori sans véritables résultats et qui ne serviront probablement pas beaucoup la cause de la défense de l'eau, si ce n'est pour donner lieu à des discussions qui pourraient fort bien s'avérer oiseuses. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous voterons contre ce projet.

M. Alpha Dramé (Ve). En ce qui nous concerne, groupe des Verts, nous voterons la proposition PR-369, parce que, contrairement aux libéraux et aux idées développées par M. Kaplun, nous considérons que l'eau est une ressource et que cette ressource est gérée par des acteurs. Il y a des acteurs locaux et des acteurs internationaux, des acteurs publics et des acteurs privés. Le FAME est né de la crise des acteurs privés qui privatisent l'eau dans les pays en développement. L'accès à l'eau est théoriquement expliqué comme étant une marchandise alors que, dans la pratique, les gens des pays en développement n'ont pas les moyens de payer cet accès.

Le FAME va envoyer à Genève des acteurs qui utilisent l'eau au niveau local et qui discuteront de toutes les approches possibles pour que le processus d'accès à l'eau ne soit pas une financiarisation. Bien entendu, quand on organise un

forum alternatif, on n'a pas accès à des financements privés, puisque le forum alternatif est précisément une alternative à la privatisation, et c'est la raison pour laquelle on se tourne vers le secteur public. Bien entendu, la Ville de Genève, qui est une collectivité locale, doit être sensible à ce problème, parce que les gens qui assisteront au forum appartiennent à des collectivités locales des pays en développement. Ils ne parleront pas de la centralisation de l'eau, mais d'une décentralisation, donc d'une redistribution du pouvoir de l'eau auprès de ceux qui y ont accès. Le Canton de Genève n'a peut-être pas la même sensibilité. Qui connaît les critères qui ont conduit au fait que le Canton donne 20 000 francs? Dans tous les cas, le FAME obéit aux règles de la solidarité internationale et il s'agit en l'occurrence de la promotion de la Genève internationale. La preuve en est que la Confédération a d'ailleurs mis de l'argent.

Il faut encore dire qu'un forum alternatif sur l'eau n'est pas un festival, lequel est organisé par des mordus de l'art, qui s'engagent de tous les côtés pour trouver l'argent. Ce sont des volontaires, des bénévoles qui vont travailler nuit et jour pour réunir toutes les ressources nécessaires à la mise sur pied de l'événement.

En conséquence, je pense que dans un débat comme celui que nous avons ce soir sur le public et le privé, il faut porter des gants, parce que la décentralisation de l'eau dans les pays en développement est une solution et que cette solution ne se discute que dans le cadre d'un forum alternatif. Nous soutiendrons cette proposition.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce crédit de 90 000 francs, qui permettra aux organisateurs de couvrir les frais de transport et d'hébergement liés à la venue de délégués du Sud. Nous ne nous attarderons pas sur l'attitude malheureuse de l'Etat de Genève, qui n'a pas su comprendre les véritables enjeux de ce FAME, deuxième du nom puisque le premier a eu lieu à Florence, forum qui se tiendra du 17 au 20 mars prochain, à la Maison des associations, à l'auditorium Arditi-Wilsdorf, à Uni-Mail, aux Halles de l'Ile et aux bains des Pâquis entre autres.

En tant que Ville, nous nous sentons fortement impliqués et nous désirons collaborer à la recherche de solutions, à une politique commune liée à cette problématique de l'eau, politique qui contribuera à rendre ce bien public accessible à toutes et à tous, et cela au niveau mondial. Nous adhérons aux objectifs du forum et nous voulons contribuer à sa réussite par l'attribution de ce crédit supplémentaire, à la réussite de cette deuxième rencontre et, par là même, de toutes celles qui suivront dans les années à venir dans d'autres villes.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour sa part, le groupe du Parti du travail sera favorable à cette proposition. En effet, nous ne parlerons pas de l'importance de l'eau, qui est vitale. Il me semble que soutenir ce forum est important, même si la présentation n'était ni enthousiaste ni convaincante! Nous voterons donc cette proposition.

M. Pierre Losio (Ve). Je prends brièvement la parole pour déposer un amendement. Je fais référence à un courrier de M. le conseiller administratif Pierre Muller, qui demande que cette somme soit imputée sur la rubrique 365 et non pas 367, comme cela figure dans l'article 3 du projet d'arrêté. Je demande donc à cette assemblée de bien vouloir accepter que nous passions de la rubrique 367 à la 365, conformément à la demande du Conseil administratif. Je dépose cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente:

Projet d'amendement

«Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2004 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, sous le compte: 365000.A 00400 (subventions), pour un montant de 90 000 francs.»

M. Eric Ischi (UDC). J'aimerais apporter une précision qui me paraît nécessaire. Vous avez entendu, tout à l'heure, la prise de position de notre groupe. Nous sommes d'avis que ce forum mérite d'être soutenu mais nous sommes tout aussi convaincus que le Conseil administratif, à travers des enveloppes dont il dispose, a l'argent nécessaire. Et c'est bien cela que nous avons voulu exprimer en disant au Conseil administratif: «Vous avez l'argent qu'il faut, il n'est pas indispensable de voter ce crédit supplémentaire!» Voilà la précision que je voulais apporter.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Losio est accepté par 51 oui contre 1 non (11 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté par 38 oui contre 26 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 90 000 francs destiné à couvrir une partie des dépenses relatives à l'organisation du 2^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) qui se tiendra à Genève du 17 au 20 mars 2005.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2004 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2004 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, sous le compte: 365000.A 00400 (subventions), pour un montant de 90 000 francs.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Projet d'arrêté de M. Didier Bonny: «Modification de l'article 126 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales» (PA-56)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition d'un de ses membres,

¹ Annoncé, 4486.

arrête:

Article unique. – Les alinéas 2 et 5 de l'article 126 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales sont modifiés comme suit:

«Art. 126. – Organisation

»1. (*inchangé*)

»2. (*modifié*) L'élection du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente des commissions permanentes a lieu chaque année au début de la première séance qui suit leur renouvellement, mais au plus tard le 30 juin.

»3. (*inchangé*)

»4. (*inchangé*)

»5. (*modifié*) En cas d'absence du président ou de la présidente, c'est le vice-président ou la vice-présidente qui préside.

»6. (*inchangé*)

»7. (*inchangé*)

»8. (*inchangé*).»

M. Didier Bonny (DC). Reconnaissons tout d'abord que ce projet d'arrêté n'est pas l'affaire du siècle! En fait, j'aurais souhaité un traitement beaucoup plus simple que de devoir passer devant le Conseil municipal pour ce changement au règlement, mais cela n'a apparemment pas été possible. Je vais donc développer le pourquoi de ce projet d'arrêté, qui vise à modifier l'article 126 de notre règlement et à faire en sorte que nous élisions également un vice-président ou une vice-présidente lors du renouvellement des présidences de commission, au mois de juin de chaque année.

Pourquoi en suis-je arrivé à faire cette proposition? Comme vous le savez, depuis le début de cette législature, pas moins de trois partis de cette enceinte, le Parti du travail, le Parti radical et notre parti, le Parti démocrate-chrétien, n'ont qu'un seul siège en commission, ce qui ne les empêche pas, au demeurant, d'avoir des présidents de commission. Vive la démocratie! Je me suis trouvé confronté, à trois reprises, au fait qu'un réel problème se pose quand on préside une commission au sein de laquelle on est le seul représentant de son groupe si, pour une raison ou pour une autre, on ne peut pas être là. Il est, en effet, très diffi-

Projet d'arrêté: organisation des commissions municipales

cile de se faire remplacer au pied levé par quelqu'un de son parti qui débarque, c'est le cas de le dire, au sein de la commission sans connaître les dossiers. Ce n'est pas le cas lorsque vous êtes deux ou trois du même groupe dans la commission, puisque deux personnes au moins suivent toujours les dossiers. Si le président ou la présidente n'est pas là, son collègue, qui est normalement au courant des dossiers, peut assurer son remplacement.

J'ai eu la chance de présider la commission des finances l'année dernière et, d'entrée de jeu, j'ai posé la question de savoir ce qui se passerait si, à l'occasion, je ne pouvais pas assurer cette présidence. Il se trouve que le président du Conseil municipal d'alors siégeait – il y siège toujours d'ailleurs – au sein de cette commission des finances et il a été décidé qu'il me remplacerait en cas de nécessité. Cela tombait sous le sens et il n'y avait pas lieu de discuter.

Récemment, j'ai été appelé à remplacer M^{me} Alexandra Rys à la commission du logement. Il est vrai que j'avais déjà eu l'occasion, en tant que président de cette commission, de me pencher sur le dossier à l'étude ce jour-là et cela n'a pas posé de grands problèmes. Mais c'est en raison de la maladie de Liliane Johner qu'il m'a semblé que cette proposition devait être faite. Si notre collègue nous regarde ce soir sur TV Léman bleu, je profite, au nom de tout le monde, de la saluer et de lui souhaiter un prompt rétablissement! Liliane Johner préside donc la commission sociale et de la jeunesse et, avant de s'absenter, elle a organisé la présidence et nous sommes tombés d'accord pour que M^{me} Nicole Bobillier, elle-même ancienne présidente de ladite commission, la remplace.

Comme vous pouvez le voir, cette manière de faire a donné satisfaction jusqu'à présent, même si c'est au coup par coup. Mais, à l'instar de ce qui se fait au Grand Conseil, j'ai pensé que, compte tenu de cette nouvelle donne, il serait intéressant que chaque commission élise un vice-président ou une vice-présidente au début de chaque année législative. Ainsi, le problème serait résolu, chaque commission pouvant décider de la manière d'élire sa vice-présidente ou son vice-président, comme elle le fait d'ailleurs chaque fois pour son président ou sa présidente. Dans certaines commissions, en effet, il existe un tournus des partis, dans d'autres, il y a parfois des coups de force... cela dépend, le problème se pose pour chaque commission.

Si cette proposition vient maintenant et en urgence, c'est parce que, le mois prochain, le bureau du Conseil municipal proposera une nouvelle version du règlement de notre Conseil qui pourrait, avant même de nous être présentée et que nous la votions, ne plus être à jour si jamais ce projet d'arrêté était accepté. Comme vous l'avez donc vu, ce n'est même pas moi qui ai demandé l'urgence, c'est le bureau, et je pense que c'était une bonne chose. Ainsi, en cas d'acceptation de ce projet d'arrêté, ce soir, plus précisément demain, parce qu'il faudra un troisième débat, il pourra être directement intégré à la nouvelle mouture du règle-

ment, et nous n'en parlerons plus. Si ce n'est pas le cas, ou si d'aucuns souhaitent un traitement en commission, nous verrons, mais, au moins, nous aurons essayé d'être le plus efficaces possible sur ce point-là. J'en ai terminé, merci, Madame la présidente.

Préconsultation

M. Roberto Broggin (Ve). Mesdames et Messieurs, je comprends bien le souci du Parti démocrate-chrétien, notamment, et des partis qui sont les moins bien représentés au sein de ce Conseil. Nous sommes, nous les Verts, tout à fait conscients de ce problème. Néanmoins, il ne nous paraît pas judicieux d'arriver maintenant avec cette urgence et d'essayer de faire entrer en force cette modification d'un article du règlement, alors que les travaux de notre Conseil et de son bureau arrivent à bout touchant sur la révision du règlement du Conseil municipal entamée à la fin de la dernière législature, avec les retours au Conseil administratif, du Conseil administratif au Service de surveillance des communes, du Service de surveillance des communes au bureau. Cette refonte complète a attiré l'attention extrêmement attentive, intelligente et pertinente de M^{me} Matthey-Doret, directrice du Service de la surveillance des communes, et nous avons également auditionné M^{me} Bugnon, directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, en vue de réaliser un règlement épicène. Ce règlement est pratiquement prêt et il suffit juste d'un vote de notre part pour qu'il soit mis en application. Les groupes de ce Conseil municipal, dans leur ensemble, au niveau du bureau et au niveau des chefs de groupe, ont donné leur accord et je m'étonne que l'on veuille maintenant rajouter une modification d'un article, alors que nous sommes au terme de nos travaux avec un nouveau règlement qui satisfait tout le monde.

Je comprends bien le souci du Parti démocrate-chrétien, il l'a dit lui-même, d'essayer d'imiter le Grand Conseil avec la désignation d'une vice-présidence des commissions, mais je crois que ce n'est pas le moment, car un autre projet d'arrêté PA-51 déposé par plusieurs des groupes de ce Conseil municipal est pendant devant la commission du règlement; il vise à la modification du règlement du Conseil municipal en vue de codifier le temps des réponses du Conseil administratif lors des questions orales en début de séance. Nous savons que le propre d'un règlement, c'est d'être modifié, mais il ne nous semble pas très opportun d'intervenir maintenant, alors que l'ensemble du nouveau règlement a été élaboré.

Permettez-moi de relever, Mesdames et Messieurs, sans vouloir faire de morale mais simplement en signifiant un petit fait historique, que les trois groupes qui demandent cette modification, ou qui sont dans le cas de la demander, ont été tous soit le plus grand parti de cette assemblée, soit le deuxième. Je

prends, par exemple, le Parti radical, qui a été trois fois le premier parti de ce Conseil, en 1951, 1955 et 1959, le Parti du travail, premier parti en 1947, ou le Parti démocrate-chrétien, qui, c'est vrai, n'a jamais été le premier parti, mais qui disposait, avec le Parti radical, de la majorité absolue, à une voix près, en 1955. Tout cela pour vous dire que la roue tourne...

Nous ne sommes pas opposés à cette modification du règlement mais à la manière de la réaliser, et c'est pourquoi nous ne pensons pas pouvoir voter cette proposition ce soir, sur le siège. Nous renverrons ce projet d'arrêté à la commission du règlement afin que celle-ci puisse faire son travail selon le rythme convenu pour de tels objets, ce qui nous permettra ainsi d'adopter notre nouveau règlement dans les délais les plus raisonnables et les plus brefs. Madame la présidente, nous demandons donc le renvoi de cette proposition à la commission du règlement pour une étude sereine et convenue.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je serai très brève. Pour nous, il semble important que les choses soient fixées, c'est-à-dire que nous sachions qui préside quand il y a un problème avec le titulaire de la présidence. Ce problème ne sera pas forcément une maladie, car il y a des tas d'autres raisons qui empêchent un président de siéger. Il me semble important de régler cela le plus vite possible en modifiant le règlement avant le mois de juin, afin que tout soit clair pour tout le monde au début de la nouvelle année législative, au moment des changements de présidents, pour ne plus entendre dire que, de toute façon, le vice-président sera le président ou qu'on choisira le vice-président comme on veut... Il est urgent de régler cela pour que nous puissions travailler correctement dans toutes les commissions et, pour ma part, je suis prête à voter ce projet d'arrêté sur le siège.

M. Jean-Marie Hainaut (L). En ce qui nous concerne, nous sommes sensibles aux arguments développés par l'orateur du groupe des Verts. Effectivement, un travail important a été fait et il est un peu délicat d'arriver à minuit moins cinq avec un élément de fond qui est très différent, dans sa nature, de ce qui a fait l'objet des discussions du bureau, discussions auxquelles les chefs de groupe ont été associés.

Indépendamment de cet élément formel, il nous apparaît, quant au fond, que le règlement donne déjà la solution, et les exemples concrets cités tout à l'heure par M. Bonny, qui a été confronté à une telle situation, ne sont rien d'autre que l'application de l'article 126, alinéa 5, du règlement du Conseil municipal, qui dit simplement: «En cas d'absence, le président pourvoit à son remplacement.» Il me semble que nous n'avons pas de solution plus simple que de laisser au président le soin de dire, comme cela a été le cas dans les exemples mentionnés: «Je sou-

haite qu'un de mes collègues de la commission me remplace et, si j'appartiens à un parti qui n'a qu'un commissaire, eh bien, je choisirai un collègue qui, je le sais, pourra présider la séance de manière efficace. Si je préfère quelqu'un de mon parti, proche de moi, je pourrais à mon remplacement.»

Il n'y a pas de solution plus simple que celle-ci; elle relève de la responsabilité du président, elle fait partie de son cahier des charges et il me semble que vouloir instituer une fonction de vice-président ne peut conduire qu'à une complication inutile. Il n'est pas totalement impossible non plus que le vice-président soit, lui aussi, absent le même jour et la question se posera de savoir quelles sont les charges du vice-président. Iront-elles au-delà de celles d'un commissaire ordinaire? Aujourd'hui, nous avons les membres des commissions et le président, qui a un cahier des charges, mais le vice-président aura-t-il aussi le sien? Il y aura la question du tournus pour la vice-présidence et nous pouvons nous demander si les règles de l'élection seront calquées sur celles de l'élection du président ou si d'autres formalités s'appliqueront.

Il nous semble que le travail fait par le bureau de ce Conseil et les chefs de groupe est allé plutôt dans un sens de simplification du règlement chaque fois que c'était possible, et ce règlement répond parfaitement à cette problématique en donnant au président la responsabilité de pourvoir à son remplacement. Il n'y a pas de solution plus simple que celle-là et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions entrer dans une logique visant à nommer un vice-président pour chacune des commissions.

A cet argument de fond s'ajoute l'argument de forme souligné par le représentant des Verts. En ce qui nous concerne, nous voterons contre cette proposition.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je rappellerai les propos de notre collègue à tous, M. Kaplun, qui, au sujet de la proposition relative au Forum alternatif mondial de l'eau, se demandait ce que feront ces personnes qui veulent se réunir à Genève, si ce n'est tenir de longues discussions oiseuses: a-t-on vraiment besoin de cela pour parler de l'eau? La proposition de modifier notre règlement, pleine de bon sens de l'avis du Parti socialiste, de M. Didier Bonny, qui, aujourd'hui, appartient effectivement à un groupe on ne peut plus réduit – six membres – s'apparente en tous points à ce qu'on connaît au Grand Conseil, où cela fonctionne très bien, sans aucun problème et depuis des années. Mais, au Conseil municipal, nous réussissons à prolonger un débat oiseux sur un sujet hautement politique depuis en tout cas quinze bonnes minutes! Comme quoi, voyez-vous, il n'y a pas que sur le thème de l'eau que nous pouvons parler longuement sans aboutir forcément à une solution rapide et concrète!

Projet d'arrêté: organisation des commissions municipales

Pour nous, groupe socialiste, la proposition de M. Bonny est simple, elle s'apparente au système que nous connaissons au Grand Conseil. Ici, dans ce Conseil municipal, nous, socialistes, sommes aujourd'hui un groupe de 16 conseillers et conseillers municipaux et nous pouvons aisément nous remplacer, mais, en même temps, nous comprenons tout à fait que, pour les plus petits groupes, et notamment celui de M. Bonny, cela pose un problème. Si, pour eux, c'est une sécurité et un avantage que quelqu'un vice-préside et assure les remplacements en cas de maladie, de retard ou de je ne sais quoi, cela nous convient très bien. Arrêtons d'en parler et votons le projet d'arrêté, cela ira beaucoup plus vite et ce sera tout aussi efficace!

Des voix. Bravo!

M. Didier Bonny (DC). Après les propos de M^{me} Salerno – elle a très bien défendu la proposition! – je serai extrêmement court. Je dirai simplement que les arguments du Parti libéral ne me surprennent pas tellement, car, c'est vrai, il n'est pas vraiment un parti de grande ouverture et il est assez connu pour son conservatisme... (*Protestations.*) Finalement, ce n'est pas très étonnant qu'il veuille que les choses restent en place, comme elles ont toujours été, et qu'elles ne bougent pas.

Par contre, de la part du groupe des Verts, Madame la présidente, cela m'étonne un peu plus, parce que le discours de M. Broggin... plus conservateur que cela, tu meurs! Surtout ne bougeons pas, restons ainsi, tout va bien, regardons ce qui s'est passé en 1951, en 1955, en 1959, enfin, on avance ainsi... Moi, je croyais vraiment que les Verts étaient plutôt le parti progressiste... (*Exclamations.*) Il n'y a qu'à voir d'ailleurs au nombre de leurs sièges: plus notre groupe diminue, plus ils augmentent. Je ne sais pas s'il y a un lien, bref... (*Brouhaha.*) On peut se poser la question.

Je dois concéder à M. Hainaut que, si le règlement était accepté, il faudrait abroger l'alinéa 5 de l'article 126.

Mais, dans chacun des trois cas que je vous ai cités, il y a quand même eu un vote de la commission. Je ne suis pas sûr qu'une commission accepterait que son président commence à choisir une personne, au sein du Conseil municipal, qui n'a strictement rien à voir avec cette commission, qui n'y a jamais siégé et qui viendrait la présider. Je pense que M. Hainaut serait le premier à s'énerver en commission si tel était le cas.

Enfin, franchement, comme je vous l'ai dit au début, je pense qu'il n'y a pas de quoi faire une monstre histoire de cela, car mon souci était simplement

d'essayer de simplifier les choses. Sachant que le règlement allait effectivement être voté, je voulais profiter d'apporter cette petite modification, mais, apparemment, cela pose passablement de problèmes. Pour notre part, nous souhaitons le vote sur le siège ce soir et j'espère donc que tel sera le cas. Au mois de mars, je rappelle tout de même que n'importe qui d'entre nous, s'il le souhaite, pourra proposer des amendements à ce règlement, même s'il a déjà été peaufiné et discuté entre les chefs de groupe et au bureau, car il n'est pas fixé, coulé dans le bronze définitivement. Laissons de côté les arguments conservateurs! Madame la présidente, vous êtes, ce soir, l'exemple vivant que nous avons besoin d'un vice-président pour présider les séances! (*Applaudissements.*)

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Sur ce sujet, nous n'allons pas non plus épiloguer, mais, au nom du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je voulais vous dire que nous sommes sensibles à quelques arguments de la plus haute importance énoncés par les différents partis. Nous aurions pu penser notamment à l'avalanche possible d'arrêtés annoncée par M. Broggin, mais, enfin, si elle arrivait, nous aurions toujours la possibilité de les reprendre à ce moment-là. Un autre argument écologiste consiste à dire que si le règlement était déjà imprimé – mais je ne crois pas que ce soit le cas – nous ajouterions inutilement du papier à la poubelle.

En revanche et dans l'autre sens, il est vrai qu'il n'est pas forcément facile, en cas d'accident, pour un président de commission d'un petit parti – il y a plusieurs petits partis dans cette enceinte – de se faire remplacer ou de trouver une méthode valable. Vous parlez de complications inutiles, mais je ne vois pas où elles sont... Peut-être pourrez-vous me les expliquer... Cela ne me semble pas être une complication particulièrement inutile, pour reprendre les termes du représentant du Parti libéral. Alors, puisqu'il nous est donné l'occasion de démontrer notre progressisme, selon les mots de M. Bonny, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra le projet d'arrêté.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous pensons que si le Parti démocrate-chrétien place dans ce projet l'ensemble de ses ambitions en matière d'ouverture, il ne fera que nous décevoir une fois de plus. Par rapport à une problématique de ce type-là, nous croyons encore que le conseiller municipal que vous êtes, que nous sommes, a, lorsqu'il est président, la responsabilité, qu'il sait assumer, de pourvoir à son remplacement, comme le prévoit le règlement. Or les représentants du Parti démocrate-chrétien pensent qu'il faut une règle, la nature ayant, c'est vrai, horreur du vide, mais c'est peut-être bien là ce qui nous différencie. Dans de telles

situations, nous pensons que les êtres humains que nous sommes tous ont la capacité de discernement nécessaire et le sens des responsabilités pour traiter la situation comme elle doit l'être.

Encore une fois, je pense que ce débat ne devrait pas nous occuper beaucoup plus longtemps, car chaque fois que nous ajoutons quelque chose à notre règlement et au fonctionnement de notre Conseil, en plénière ou dans les commissions, nous ne faisons qu'alourdir l'ensemble du mécanisme, ce qui, ensuite, conduit les uns et les autres à se plaindre de la lourdeur de la tâche du Conseil municipal. Je ne veux pas allonger, mais simplement vous recommander de ne pas voter ce projet d'arrêté.

M. Roberto Brogini (Ve). Conservateurs... Eh bien non, Monsieur Bonny, vous vous trompez! Notre nouveau règlement, qui est pratiquement sous toit, est un règlement rafraîchi, actualisé, d'où nous avons expurgé certaines obsolescences que nous ne pouvions plus avoir dans ce Conseil et, de surcroît, il est épiciène, c'est-à-dire que les femmes et les hommes de ce Conseil seront placés enfin au même niveau, conformément à nos souhaits exprimés depuis fort longtemps. C'est là un argument en faveur d'une adoption la plus rapide possible de ce règlement. Mais, par votre méthodologie qui veut rajouter quelque chose, ce règlement devra repartir au Service de surveillance des communes, recevoir l'aval du Conseil d'Etat et revenir devant notre Conseil... Bien entendu, c'est la procédure, Monsieur Bonny, Mesdames et Messieurs, et c'est à cela que vous vous exposez. Alors, si nous voulons un règlement effectivement progressiste, renvoyons cette proposition devant la commission du règlement et n'y ajoutons pas cet élément qui ne ferait que retarder la mise en application de ce nouveau règlement, que nous appelons de nos vœux pour être vraiment progressistes!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous savons toutes et tous pertinemment que pour faire un peu de politique, nous devons souffrir, quel qu'en soit le degré, d'un peu d'hypertrophie de notre ego... D'où l'idée, évidemment, de créer un vice-président, pourquoi pas un secrétaire, un trésorier, que sais-je, de commission, de façon à ce que l'un ou l'autre, l'une ou l'autre parmi nous puisse avoir des rôles de plus en plus, dirais-je, redondants. C'est donner beaucoup d'importance au président de commission, parce que, finalement, ce qui compte, c'est qu'il puisse présider et s'assurer de la bonne marche des travaux de la commission. Or l'article actuel du règlement permet de régler à satisfaction le problème en cas d'absence d'un président, que ce soit pour cause de maladie ou d'empêchements divers.

Nous ne voyons pas ce que la démarche du Parti démocrate-chrétien apporte sur cet objet. Permettez-moi de vous rappeler que cela fait bientôt une demi-heure que nous discutons de ce sujet, que notre mission... (*Remarque.*) C'est vous qui avez cherché le débat, ce n'est pas nous qui l'avons introduit, Monsieur Zaugg, puisque vous dites que je parle, mais vous avez parlé également. L'intérêt de notre mission est de faire en sorte que les affaires de cette Ville marchent au mieux, à la satisfaction de nos concitoyens qui nous ont élus, et pas de savoir en quelle qualité nous allons regarder notre nombril quand nous présidons ou vice-présidons une séance de commission.

Et puis, finalement, si les petits partis souffrent autant de ne pas être assez, qu'ils demandent une modification de la loi cantonale en vue d'augmenter le quorum! Les groupes compteront 12 membres au minimum et ils seront deux ou trois à siéger en commission... Mais nous combattons une telle proposition.

M. Eric Ischi (UDC). Avons-nous, ce soir, une chance de voir le bon sens l'emporter?

Une voix. Non!

M. Eric Ischi. Alors, cela ne m'étonne pas trop, mais je le regrette infiniment. Il est vrai que M. Bonny a soulevé un problème qui mérite d'être un peu discuté – nous le faisons ce soir – mais j'aimerais dire toutefois que ce même M. Bonny, Madame la présidente, a eu, le premier, un réflexe à relever: il a pris ses responsabilités et, lorsqu'il était président de la commission des finances, à laquelle j'appartiens toujours, il n'a pas attendu d'être malade, accidenté ou absent pour assurer immédiatement son remplacement en cas de nécessité. Je le félicite donc d'avoir pris cette initiative et, comme le disait M. Hainaut tout à l'heure, le règlement précise cette responsabilité, qui relève de chaque président de commission, et je trouve cela largement suffisant. Raison pour laquelle notre groupe refusera, lui aussi, ce projet d'arrêté.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je trouve que les libéraux font preuve d'un sérieux manque d'empathie vis-à-vis de notre Conseil municipal, et je m'adresse à eux. C'est facile pour vous car, étant représentés par trois personnes dans chaque commission, il ne vous est pas trop difficile de parer à la situation en cas de défection. Vous devez cependant

prendre en compte, et M. Bonny l'a bien expliqué auparavant, que le problème existe pour de plus petits partis qui ont légèrement dépassé le quorum fixé à 7%, aux dernières élections municipales.

Nous avons entendu un autre argument qui pose que le-la président-e pourrait désigner, en cas de besoin, son remplaçant ou sa remplaçante. Mais nous pouvons très bien nous trouver dans la situation où il ou elle se trouverait, en raison d'un accident, dans l'incapacité de désigner qui que ce soit. Comment voulez-vous alors, dans ce cas de figure, qu'une commission puisse valablement fonctionner? Faut-il ajouter, pour conclure, qu'il y a parmi nous, en ce moment, des personnes qui sont malheureusement affectées dans leur santé et que des dispositions transitoires ont dû être prises pour parer au plus pressé? Ce sont les raisons pour lesquelles l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce projet d'arrêté sur le siège.

M. Pierre Maudet (R). Il est amusant de voir, Madame la présidente, la faculté qu'ont certains, dans ce Conseil, de faire de petits cailloux des menhirs, de transformer les petits problèmes qui n'existent pas en énormes problèmes ou en discussions qui n'en finissent pas... Pour notre part, nous radicaux, puisque certains veulent nous faire croire qu'il y a un problème majeur, nous suivrons de ce point de vue là les Verts: nous accepterons l'entrée en matière et nous renverrons le projet d'arrêté en commission, qui pourra alors se pencher sur la question. Il n'est pas nécessaire de faire des heures et des heures de discours à ce sujet en plénum pour dire simplement qu'un problème existe, que certains partagent et d'autres pas, mais c'est à la faveur d'une discussion en commission que nous le réglerons et certainement pas dans le cadre de la révision du règlement actuel. Que nous votions une fois pour toutes l'ensemble de ce règlement renouvelé – je souligne les propos marqués au coin du bon sens de mon collègue écologiste tout à l'heure – et que nous passions ensuite aux autres questions, parce que nous aurons sans doute encore, d'ici à la fin de la législature, Madame la présidente, chers collègues, d'autres propositions de modifications réglementaires! Mais, de grâce, ne faites pas de petites choses des problèmes qui n'en sont pas!

M. Armand Schweingruber (L). Je vais reprendre une citation que j'avais faite il y a quelques semaines dans ces lieux, sur un tout autre sujet. La réglementation, c'est une bonne chose, nous en avons besoin. L'excès de réglementation, c'est pernicieux. Mon collègue Hainaut a dit des paroles marquées au coin du bon sens: le règlement actuel prévoit déjà ce qu'il faut faire. La citation que j'avais déjà prononcée pour un tout autre sujet et que je vous répète remonte à un auteur

que j'estime être un grand formateur de cadres. Je l'ai connu il y a assez longtemps, il s'appelait Charles Frédéric Ducommun, et il disait que «les règlements sont la prothèse intellectuelle des gens sans imagination». (*Rires et applaudissements.*)

M. Eric Ischi (UDC). Il faut bien de temps en temps sourire, voire plaisanter... Lorsque j'entends les arguments avancés ce soir, je serais tenté de dire qu'un président de commission dont le parti a deux ou trois sièges n'a pas le choix, son remplaçant sera son collègue de parti, alors qu'un président dont le parti n'a qu'un siège a la chance, lui, de pouvoir prendre la bonne décision et de désigner, dès le début de sa présidence, comme l'a fait M. Bonny – je le répète pour M. Zaugg, vous transmettez, Madame la présidente – son remplaçant éventuel pour le cas où il ne serait malheureusement pas là, sans attendre de casser sa pipe. C'est une responsabilité que chaque président doit assumer, raison pour laquelle il n'est pas nécessaire d'accepter ce projet d'arrêté.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 33 oui contre 28 non (2 abstentions).

La présidente. Le renvoi en commission du règlement ayant été formellement demandé, je le mets aux voix.

Mis aux voix, le renvoi à la commission du règlement est refusé par 35 non contre 14 oui (1 abstention).

La présidente. Nous ouvrons maintenant la discussion immédiate et le premier débat.

Premier débat

M. Marc-André Rudaz (UDC). Cela fait je ne sais combien de minutes que nous parlons de cette histoire et nous savons depuis le début que le président peut nommer son vice-président tout de suite, en début d'année. Il faut vraiment être en Ville pour voir ce genre de choses... Alors, si gouverner, c'est prévoir, je me demande vraiment par qui nous sommes gouvernés aujourd'hui! (*Rires.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique du projet d'arrêté est refusé par 34 non contre 29 oui (1 abstention).

M. Didier Bonny (DC). Madame la présidente, comme c'est un projet d'arrêté, je demande le troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus d'un tiers de l'assemblée.

La présidente. Le troisième débat aura lieu à la prochaine séance.

5. Résolution de M^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Roberto Broggin, Roland Crot, Didier Bonny, Jean-Marie Hainaut, Lionel Ricou et Sébastien Bertrand: «Régularisation des sans-papiers: soutenons les démarches du Conseil d'Etat genevois auprès du Conseil fédéral!» (R-78)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- l'existence à Genève d'environ 5000 personnes, dont 95% de femmes, vivant dans la clandestinité et travaillant dans des conditions de grande précarité, et provenant pour l'essentiel d'Amérique du Sud et des Philippines;
- le soutien que la Ville apporte à ces personnes (prise en charge des cotisations d'assurance maladie des enfants entre 0 et 4 ans de personnes vivant dans la clandestinité, accueil de clandestins dans les lieux d'hébergement pour démunis, etc.) et aux organisations qui défendent leur revendication de régularisation (subventions);
- l'intervention du Conseil d'Etat genevois du 19 janvier 2005, dans laquelle il propose au Conseil fédéral «la régularisation de travailleurs et des mesures d'accompagnement qui obéissent aux principes suivants:

¹ Annoncée, 4486.

- régularisation exceptionnelle et unique – au cas par cas, selon des critères uniformes – par ordonnance fédérale de durée limitée pour les travailleurs de l'économie domestique ne posant aucun autre problème que celui de la légalité du séjour et du travail;
 - édicton via le Conseil de surveillance du marché de l'emploi d'un contrat type de travail fixant des salaires minimaux impératifs;
 - contrôle strict du respect des conditions de travail et du paiement des impôts et charges sociales;
 - sanctions sévères pour les contrevenants;
 - obligation pour les travailleurs de rester dans le même secteur économique pendant cinq années au moins, et préavis obligatoire d'une commission tripartite pour tout changement après cinq ans et jusqu'à dix ans;
 - renforcement, en contrepartie et après la régularisation exceptionnelle proposée, de la lutte contre l'immigration clandestine pour de nouveaux cas, notamment en sanctionnant plus lourdement l'employeur (sanction pénale) comme l'employé (refoulement), de façon à ne pas favoriser ce phénomène»;
 - le fait que ces personnes ont droit au respect et à la dignité dus à tout être humain,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- soutenir la position du Conseil d'Etat;
 - appuyer l'intervention du Conseil d'Etat genevois du 19 janvier 2005 auprès du Conseil fédéral pour régulariser les travailleurs clandestins du secteur de l'économie domestique.

M. Lionel Ricou (DC). Cette résolution, signée par un représentant de chacun de nos groupes, demande que ce Conseil invite le Conseil administratif à soutenir le Conseil d'Etat dans ses démarches entreprises il y a peu visant à régulariser la situation des travailleurs sans statut légal, autrement dit sans papiers. En effet, le 19 janvier 2005, le Conseil d'Etat a déposé une demande de régularisation des travailleurs sans statut légal, qui sont, à Genève, au nombre de 7000, dont 5000 sont actifs dans l'économie domestique, les autres l'étant dans des secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture. Je tenais à apporter cette précision, cette information ne figurant pas dans les considérants de la résolution.

Le Conseil d'Etat demande en substance que ces 5000 personnes soient régularisées individuellement, au cas par cas, selon des critères uniformes, et qu'elles soient mises au bénéfice d'un contrat de travail. Le Conseil d'Etat avance ensuite

l'obligation, pour ces travailleurs, de rester dans le même secteur, celui de l'économie domestique, pendant cinq ans, l'idée sous-jacente étant d'éviter un appel d'air, selon les termes de certains. Enfin, dernier élément que je souhaitais évoquer, le Conseil d'Etat demande que l'on édicte un contrat de travail type pour ce secteur qui prévoit un salaire minimal de 3400 francs par mois, soit 18,50 francs l'heure.

Ces 5000 personnes, qui sont-elles? Dans la grande majorité des cas – 95% – il s'agit de femmes, qui s'occupent du ménage, de la garde d'enfants, de malades ou de personnes âgées. Elles n'ont pas d'autorisation de séjour, mais, en revanche, certaines d'entre elles peuvent cotiser aux assurances sociales.

Madame la présidente, les arguments invoqués par le Conseil d'Etat pour déposer ces demandes de régularisation sont les suivants. Il considère, d'une part, qu'il est indigne de laisser vivre ces personnes dans l'insécurité, parce qu'elles peuvent être arrêtées et expulsées dans la mesure où elles n'ont pas d'autorisation de séjour. D'autre part, le Conseil d'Etat estime à 38 millions de francs au titre de l'impôt et des assurances sociales la perte enregistrée, puisque ces personnes ne sont pas imposées. Enfin, dernier argument avancé, cette proposition, il faut le rappeler, a bénéficié du soutien de tous les groupes du Grand Conseil, qui ont voté une motion demandant cette régularisation, et les partenaires sociaux – syndicats et représentants du patronat – ont soutenu ces démarches.

Alors pourquoi, Madame la présidente, la Ville de Genève doit-elle soutenir cette demande? Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que, dans ce pays, des cantons et certaines villes ignorent l'existence de ces personnes. Nous pensons notamment au canton de Zurich, qui comprend environ 20 000 sans-papiers et qui ne reconnaît pas leur présence. Nous, la Ville de Genève, nous savons que ces gens existent, puisque nous avons entrepris un certain nombre de démarches, notamment pour que leurs enfants âgés de 0 à 4 ans bénéficient de l'assurance maladie, grâce à la motion M-81, initiée par notre groupe démocrate-chrétien et acceptée par le Conseil municipal en 2002.

La deuxième raison pour laquelle nous devons également soutenir cette demande de régularisation, c'est parce que nous ne pouvons pas accepter cette situation hypocrite: alors que nous savons que ces personnes existent, Madame la présidente, je vous l'assure... (*Brouhaha.*) Nous savons que ces personnes existent et il est hypocrite de ne pas mettre tout en œuvre pour reconnaître leur situation et la régulariser.

Enfin, Madame la présidente, j'aimerais féliciter deux associations et les remercier de leur travail. Il s'agit en l'occurrence du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève et du Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal, qui ont activement milité pour faire avancer cette cause et qui ont réussi à

convaincre, notamment, les autorités cantonales qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à l'unanimité des partis représentés, ont demandé la régularisation de ces personnes.

Préconsultation

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous avons décidé d'être signataires de cette résolution R-78 pour les raisons suivantes, même si cette position peut paraître ambiguë pour notre groupe, compte tenu de sa vision généralement politique de ce type d'approche. Mais voyons cela sur un plan humaniste et de respect de la différence, et je tiens à souligner trois points fondamentaux à cet égard. Nous sommes donc dans un Etat de droit, laïque et ouvert à l'égalité des chances de chacun, notamment de ceux qui fournissent des efforts, et signer cette résolution a pour le moins le mérite de ne pas occulter une forme d'hypocrisie dans le traitement de ce type d'immigration clandestine.

Toutefois, notre inquiétude légitime, qui ressort d'ailleurs en grande partie de nos positions politiques, nous laisse à penser qu'une telle régularisation pourrait avoir pour effet de créer un appel d'air, par exemple avec le regroupement familial. Il faudra donc exercer un contrôle très rigoureux afin d'éviter un nouvel afflux de sans-papiers. Il va sans dire qu'en cas de comportement positif et respectueux de nos lois, cela ne nous crée absolument aucun problème sur le fond ni aucune difficulté, tant qu'il y a un réel effort d'intégration, ce dont parfois nous pouvons quand même douter.

Et quid des autres secteurs professionnels, où bon nombre de sans-papiers travaillent? En cas de régularisation, nous comptons sur le sens civique des employeurs et sur un contrôle strict de l'Etat. Nous laisserons donc la liberté de vote, en fonction des approches individuelles des membres de notre groupe.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je remercie M. Rubeli de ses paroles. Au Grand Conseil, l'Alliance de gauche n'avait pas voté ce projet de loi pour deux raisons principales. Premièrement, ce que le Conseil d'Etat défend maintenant consiste à ne régulariser que les personnes travaillant dans le secteur domestique, en laissant de côté tous ceux qui, parmi cette même population sans statut, sont occupés dans les restaurants ou les nettoyages. Or nous comprenons mal cette différence de traitement. La seconde raison, c'est que cette régularisation est liée à l'engagement de ne plus en demander ultérieurement, ce qui paraît en fait complètement impensable et impossible à mettre en pratique.

Il suffit de voir, en effet, comment font les autres pays d'Europe, qui sont confrontés aux mêmes problèmes de régularisation de personnes sans statut.

L'Espagne, tout récemment, vient de décider d'en régulariser carrément un demi-million, après l'Italie, la Grèce et j'en passe. Toute l'Europe fonctionne ainsi, et ces pays ne mettent pas de délai en excluant de nouvelles régularisations, car, bien évidemment, on ne peut pas arrêter la vie humaine, qui circule.

Nous sommes tous des anciens migrants... A l'époque, quand mon grand-père est venu en Suisse, il n'y avait pas de problème de statut: il suffisait d'avoir un travail et tout allait très bien ainsi! C'est bien plus tard qu'on a commencé, en Suisse, à mettre en place une police des migrants contre les migrants. Mais il est temps que nous sortions un peu de cette problématique complètement bornée et réactionnaire, à laquelle le gouvernement nous a habitués depuis des décennies et des décennies!

Alors, ce soir, notre groupe, contrairement à l'Alliance de gauche du Grand Conseil, votera bien évidemment cette résolution, dans la mesure où il s'agit d'appuyer une démarche existante, telle qu'elle est, même si elle demeure insatisfaisante pour le moment. Il y a tellement d'années que notre groupe – pas le seul ici, d'ailleurs – se bat pour la régularisation de ces travailleurs que nous prendrons déjà ce qui est proposé! Il faut agir aujourd'hui contre l'esclavage moderne, parce qu'il s'agit bien d'esclavage moderne. Nous ne pouvons pas légaliser l'esclavage moderne et c'est pourquoi, dans cette enceinte, nous avons déjà voté une motion M-224 qui demandait une régularisation collective de ces travailleurs. Nous avons également voté l'accès à l'assurance maladie (M-81), y compris aux subsides, à travers l'inscription, par la Ville de Genève, des enfants sans statut de 0 à 4 ans. Merci, Monsieur Tornare, d'avoir mis ce système en place très rapidement! Il marche d'ailleurs très, très bien, j'en suis régulièrement le témoin. Merci d'avoir accepté aussi d'héberger des personnes qui ne peuvent justifier d'un permis de séjour!

Nous avons donc déjà réalisé un certain nombre de choses et notre groupe, ce soir, sera heureux d'appuyer la démarche du Conseil d'Etat telle qu'elle nous est présentée, parce qu'elle va dans le bon sens.

M. Pierre Rumo (T). Le Parti du travail appuiera évidemment cette résolution. J'aimerais d'abord faire deux ou trois remarques générales. Nous constatons que cette proposition du Conseil d'Etat genevois a reçu un accueil très froid de la part de Berne et il faudra mener une rude bataille au sein de notre Ville fédérale, et notamment auprès du Conseil fédéral, qui, je pense, ne voit pas cette résolution de gaieté de cœur.

En outre, comme l'a relevé M. Ricou, la pratique varie beaucoup selon les cantons. Ainsi, le Canton de Zurich a une politique très différente de celle du Canton de Genève, notamment en cas de contrôle d'un clandestin. En ville de

Genève ou dans notre canton, il arrive fréquemment que cette personne puisse rester en Suisse ou, tout au moins, qu'elle ne reçoive qu'un avertissement, alors que, dans d'autres cantons, comme Zurich, la solution est un billet d'avion pour son pays d'origine.

Sur le plan de la résolution même, j'aimerais toutefois apporter quelques bémols. En effet, comme l'a relevé un préopinant, il me paraît dommage que seule l'économie domestique soit visée dans ce projet du Conseil d'Etat, car il semble que le bâtiment, la restauration et le domaine du nettoyage auraient mérité également une considération plus grande. Je sais que cela posait plus de problèmes, notamment en matière de salaires et de concurrence avec des travailleurs helvétiques, mais, malgré tout, n'avoir visé que l'économie domestique me paraît quelque peu restrictif.

D'autre part – je le dis quand même – les hommes sont un peu oubliés dans cette résolution. Nous relevons, en effet, que ce projet de régularisation du Conseil d'Etat vise à 95% des femmes, mais des hommes, des célibataires, vivent des situations tout aussi difficiles et il est par conséquent dommage de les avoir oubliés.

Les deux derniers considérants de la résolution sont également contestables, car obliger les gens à rester pendant cinq ans au moins et jusqu'à dix ans dans le même secteur économique me paraît quelque peu élevé. Le renforcement de la lutte contre l'immigration en punissant plus lourdement l'employeur, mais aussi l'employé par le biais d'un refoulement et d'une interdiction d'entrée en Suisse, est à mes yeux peu satisfaisant sur le plan humain. Il ne faut pas se leurrer: parler d'une régularisation exceptionnelle et unique me paraît un vœu pieux, car l'Europe et la Suisse resteront un eldorado pour un nombre très important de gens du tiers monde qui voudront encore y venir!

Il est vrai que ce phénomène des clandestins est très important sur le plan économique puisque, comme le relevait l'éditeur Pierre-Marcel Favre dans *Le Matin*, journal que je lis notamment le dimanche, il y a environ 200 000 clandestins. C'est son calcul, mais je crois que nous ne sommes peut-être pas loin de la vérité. Or ces clandestins gagnent environ 3000 francs par mois, ce qui revient à près de 7 milliards de francs par année et, sur ces 7 milliards, environ 2 à 3 milliards repartent en Amérique du Sud, aux Philippines ou dans d'autres pays. A ses yeux, c'est une manière de participer à la coopération et au développement de ces contrées – ce qui est peut-être vrai – et la solution consiste à laisser la situation telle qu'elle est et à ne pas toucher au statut de ces clandestins...

Pour ma part, je pense, au contraire, que nous devons régulariser un certain nombre de ces clandestins, comme l'ont fait du reste l'Espagne, récemment, et même l'Italie de M. Berlusconi, dont le gouvernement permet, de manière relati-

vement régulière, tous les deux ou trois ans, lorsqu'il y a une forte poussée, à des dizaines, pour ne pas dire à des centaines de milliers de clandestins de pouvoir régulariser leur situation. Je connais un certain nombre de ces personnes qui ont un statut légal en Italie ou en Espagne et qui essaient de trouver une solution en Suisse, où c'est nettement plus difficile.

Enfin, n'oublions pas que cette augmentation du nombre des clandestins est due à deux raisons principales: la mondialisation et l'ouverture des frontières ainsi que – il ne faut pas se leurrer! – à la chute du mur de Berlin. Pour toutes ces raisons, le Parti du travail appuiera cette résolution tout en estimant que ce projet contient quelques éléments qui ne nous semblent pas très favorables sur le plan humain, et même sur le plan économique.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le Parti libéral soutiendra, lui aussi, cette résolution, parce qu'il estime que l'initiative courageuse prise par le Canton en la matière a comme vertu principale de mettre fin à une hypocrisie relevée par l'ensemble des partenaires sociaux. Le préopinant démocrate-chrétien l'a tout à fait bien relevé et nous partageons l'intégralité de ses propos. Il nous apparaît qu'il s'agit là d'une occasion de remettre en quelque sorte les compteurs à zéro pour toute une série de personnes. Je ne dirai pas que c'est une occasion unique, mais c'est en tous les cas une occasion à saisir, parce que je pense qu'elle ne se reproduira pas. Et cette régularisation d'envergure offre effectivement la possibilité de réintroduire ces personnes dans un circuit légal en faisant en sorte que leur situation soit désormais convenable et acceptable.

Les cautèles qui accompagnent cette régularisation, loin de nous effrayer, sont plutôt l'une des conditions pour que nous acceptions d'aller dans le sens de la proposition du Conseil d'Etat. Pour nous, cette situation n'est pas une fatalité, puisqu'elle résulte d'une application probablement souvent trop laxiste de l'ensemble des réglementations qui touchent aussi bien les personnes «employées» que les personnes employeurs, et nous appelons de nos vœux que cette régularisation soit suivie immédiatement d'une application stricte et sévère de la législation, de manière à ne pas nous retrouver, avec ces sans-papiers, dans une situation qui se répète à l'infini.

Je crois qu'il n'échappe à personne, et nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de le mentionner, que ce phénomène est, pour une part importante, lié à l'attitude des pouvoirs publics en matière d'application de la législation, et qu'une application extrêmement laxiste agit forcément comme un appel d'air pour toute une série de personnes qui voient là la possibilité de venir s'installer en Suisse ou, en tout cas, de tenter d'obtenir ainsi un statut qu'elles n'auraient pas autrement.

Avec cette résolution, nous appelons de nos vœux le respect de l'intervention du Canton dans son ensemble, avec cette composante d'application stricte de la législation. Et je dois dire que je suis un peu perplexe quand j'entends certains intervenants de l'extrême gauche qui pensent déjà aux régularisations futures, voyant en cela un phénomène inéluctable et récurrent. Mais lorsqu'il s'agit, par un procédé ordinaire et légal, d'accueillir de nouvelles personnes en Suisse, notamment par le biais de la seconde phase des négociations bilatérales avec l'Union européenne, ces mêmes intervenants s'opposent précisément à ce flux migratoire, en évoquant toute une série de mesures protectionnistes pour le marché local. Je dois dire qu'il y a là une sorte de contradiction que je m'explique mal.

Aujourd'hui, l'objectif est de parler de la régularisation proposée par le Conseil d'Etat et, en ce qui nous concerne, nous y serons favorables et nous la voterons.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, nous arrivons bientôt au terme de ce débat – je vois qu'il n'y a plus qu'une intervenante après moi – et, après ce que nous avons entendu, nous pouvons estimer, en fonction de nos sensibilités diverses, que la demande du Conseil d'Etat auprès du Conseil fédéral va ou trop loin ou, au contraire, pas assez loin.

La seule chose que nous pouvons dire, c'est que cette demande a le mérite d'exister. Elle s'appuie sur des bases solides et j'apprécie particulièrement, ce soir, la position de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et celle du Parti du travail, qui ont bien compris que c'est un pas dans la bonne direction et que s'opposer à cette résolution ne serait pas dans l'intérêt des personnes visées, en l'occurrence des clandestins. Qui veut le plus veut le moins!

Comme l'a dit M. Rumo, vouloir aller trop loin d'un coup nous exposerait forcément à recevoir immédiatement une réponse négative de la part de la Berne fédérale. On ne peut pas dire, en effet, que le conseiller fédéral à la tête du Département de justice et police est la personne la plus ouverte à ce genre de problèmes, c'est pourquoi la politique des petits pas peut – et encore... – avoir des résultats positifs.

Dans ma profession d'enseignant, je suis en contact quotidien avec des enfants de familles de clandestins, qui représentent en tout cas, suivant les quartiers, une bonne partie des enfants scolarisés. Bien sûr, je n'ai pas fait de statis-

tiques – ce n'est pas mon rôle – mais, enregistrant moi-même les inscriptions dans mon école, je vois bien ce qui se passe. Dans mon quartier, je pense que ces enfants représentent environ 10% des élèves, ce qui n'est pas rien, puisque cela équivaut à peu près à deux enfants par classe. Comme il a déjà été dit très justement: halte à l'hypocrisie! Ces enfants sont là, nous les acceptons – Dieu merci! – dans nos classes, où ils sont bien mieux que s'ils devaient se cacher.

A l'époque, ce pas a été franchi par un démocrate-chrétien, Dominique Föllmi. Mais ne nous contentons pas d'accepter des enfants dans nos écoles et allons maintenant plus loin: régularisons leurs parents afin qu'ils participent à la vie de notre économie! C'est la moindre des choses que nous puissions faire pour eux. Bien évidemment, notre parti appuiera cette résolution.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste appuiera, bien évidemment, la résolution de ce soir, qui vise à soutenir la démarche du Conseil d'Etat. Si d'aucuns trouvent que cette démarche n'est pas assez progressiste, d'autres, notamment à Berne, estiment carrément qu'elle s'apparente à de la provocation. Mais il s'agit d'une démarche politique qui a plusieurs mérites, pour nous, Parti socialiste, dont celui de proposer la légalisation des sans-papiers. Or qui dit légalisation dit aussi, forcément, le fait de rendre visibles des hommes et des femmes, de les faire sortir de l'ombre et, cela a été dit, c'est un combat de milieux associatifs, et notamment du Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal, du Centre de contact Suisses-immigrés et également des milieux de l'asile. Ces combats durent depuis des années et si, à Genève, nous arrivons – et c'est tant mieux! – à avoir aujourd'hui une majorité politique, voire une unanimité politique sur cette thématique-là – et heureusement pas uniquement sur les enfants – c'est grâce à des associations qui ont fait en sorte que nous rendions visible ce phénomène des sans-papiers, que nous en parlions et que les femmes et les hommes politiques que nous sommes aient assez d'arguments pour en débattre sereinement.

Si ce projet du Conseil d'Etat est d'autant plus important pour nous, groupe socialiste, c'est qu'il vise à redonner une humanité à ces hommes et à ces femmes que nous côtoyons au quotidien, qui sont nos voisins, nos voisines, nos amis, nos amies, des personnes envers lesquelles nous sommes engagés par l'amitié ou par les liens contractuels du travail. Ce sont des gens comme vous et moi, Monsieur le président, mais ils ont le tort de ne pas faire partie des pays dont les ressortissants peuvent immigrer légalement en Suisse.

En effet, et nous en avons souvent débattu, la Suisse a malheureusement une politique d'Etat, une politique d'asile qui s'épuise et qui tend à se réduire comme une peau de chagrin ainsi qu'une politique migratoire qui a créé durant des

années des clandestins et des gens sans statut. Dans les années 1991, c'était la politique dite des trois cercles, qui a succédé à la politique dite des deux zones. Aujourd'hui, si vous êtes Européen, et grâce notamment aux bilatérales, vous avez le droit à la libre circulation et le droit de venir en Suisse. Par contre, si vous venez des Etats tiers, vous ne pouvez pas vous mouvoir librement et vous courez le risque d'être corvéable et taillable à merci. On le sait, les personnes sans statut sont insérées dans notre société, où elles logent, consomment, produisent de la culture et du bonheur. Elles vivent toutefois dans des conditions indécentes, puisqu'elles n'ont pas droit à un logement, à un travail, à la visibilité. Elles sont dans la peur, car ce système, somme toute, ne rend service qu'à une seule sphère, celle de l'économie, et nous sommes là face à un nouvel esclavage moderne où on peut faire travailler des hommes et des femmes pour des salaires dérisoires, Monsieur le président, des hommes et des femmes qui n'ont pas le droit de se plaindre et qui vivent avec la boule au ventre, dans la crainte d'être un jour découverts et de devoir rentrer dans leur pays *manu militari*. Nous savons aussi que si, par malheur, ils ont tendance à résister à la police, celle-ci a le droit d'utiliser des électrochocs contre eux.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le président, vous comprendrez bien que le Parti socialiste ne peut que se rallier à la proposition du Conseil d'Etat tout en déplorant – comme M. Mino a été le premier à le faire dans cette enceinte – que la proposition du Conseil d'Etat ne prenne pas en compte tous les sans-papiers. Pour nous, socialistes, en tout cas en Ville de Genève, il est effectivement important de régulariser les personnes employées dans la sphère domestique, mais nous appelons de nos vœux une politique plus réaliste, plus progressiste, à savoir que l'hypocrisie, on la dénonce jusqu'au bout et qu'aller jusqu'au bout, cela signifie que toutes les personnes séjournant de fait sur le territoire de la Confédération helvétique ont un permis pour y résider. Ce sont des personnes qui, comme vous et moi, Monsieur le président, devraient avoir le droit de vivre à la lumière et, si possible, dans des conditions peut-être pas de bonheur total mais en tout cas de quiétude et en toute légalité.

Voilà ce que nous, Parti socialiste, nous appelons de nos vœux, et nous vous incitons toutes et tous à voter cette résolution, qui, je crois, sera adoptée à l'unanimité – et c'est bien. Un dernier mot pour remercier, encore une fois, les associations et toutes les femmes et tous les hommes, Suisses et étrangers, qui, depuis des années et des années, combattent pour que les migrants, sans statut ou avec un statut précaire, vivent dans des conditions dignes et humaines, à Genève et plus largement en Suisse.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Juste deux mots. Monsieur le président, vous direz à M. Hainaut qu'il est mal renseigné, parce que SolidaritéS a eu un débat

public, dont les conclusions ont été publiées, au sujet du référendum sur la libre circulation des personnes et, à une énorme majorité, notre groupe politique a décidé de ne pas le soutenir. Pourquoi? Notre souci – celui de toute la gauche – c'est la défense des conditions de travail des travailleurs suisses ou émigrés, sans distinction. Nous sommes pour la libre circulation des personnes – de toutes les personnes – et, pour nous, les trier selon la nationalité, c'est du racisme dénoncé par les conventions internationales. Nous ne pouvons pas y souscrire. Comment faut-il alors défendre les conditions d'emploi des travailleurs? Longtemps, les syndicats ont pensé que la fermeture des frontières permettait d'exercer un meilleur contrôle à travers les commissions tripartites. Et cette crainte a conduit certains à se demander s'il ne fallait pas aussi continuer de limiter la venue de nouveaux immigrants.

Mais le point de vue de notre groupe sur la libre circulation des travailleurs est que toutes et tous ont le droit de chercher du travail là où ils en trouvent, dans des conditions qui respectent leur vie, ce qui est prioritaire. C'est pourquoi nous ne défendrons pas ce référendum. (*Quelques applaudissements.*)

M. Roberto Brogini (Ve). Nous nous félicitons, nous les Verts, que tous les groupes aient signé cette résolution R-78, même si l'un d'entre eux laissera la liberté de vote. Cette résolution de soutien au Conseil d'Etat de la part de la Ville de Genève nous semble un signe important, parce que la plupart de ces clandestins habitent certainement dans notre commune, même s'ils travaillent à l'extérieur de ses limites, dans l'économie domestique. M. Bonny, qui est enseignant, nous l'a dit: ces enfants vont dans les écoles de la Ville de Genève et il est important de montrer que les habitants de notre cité n'ont pas à avoir peur de rencontrer la police quand ils prennent le tram ou qu'ils se déplacent pour aller sur leur lieu de travail, ou d'avoir un accident sur leur parcours. Cela, c'est simplement de la dignité humaine.

Je demandais dernièrement à l'un de mes contemporains comment son enfance s'était passée et dans quel quartier il vivait. Il m'a répondu: «Mais, moi, je ne sortais pas...» J'ai compris qu'il était le fils d'un saisonnier et qu'il n'avait pas le droit de sortir de chez lui. Il restait cloîtré à son domicile, il n'avait pas d'amis, il ne participait pas à la vie quotidienne en société. Il n'a pas vécu la même jeunesse que la mienne alors qu'il habitait dans la même ville. C'est à ce moment-là seulement que je me suis rendu compte de la situation qui prévalait à l'époque où j'étais môme – et ce n'est pas si vieux... Nous devons le savoir afin que les enfants de ces familles ne vivent pas les mêmes choses dans vingt ans.

Cette régularisation est donc pour nous une évidence, même si nous pouvons apporter des bémols à ce cadre somme toute un peu restreint et que nous souhaite-

rions un peu plus large. Mais cette résolution exprime notre souci, en tant que municipalité, d'appuyer la démarche du Conseil d'Etat, afin qu'il sache, quand il va à Berne, qu'il dispose d'un soutien franc de la Ville de Genève.

Certains des discours entendus ce soir dans cette salle me font penser que nous ne pourrions pas continuer à nous protéger derrière nos frontières, nos douaniers, notre législation frileuse, car ces frontières ne seront jamais bloquées et il y aura toujours une immigration clandestine. Et cela pour la simple raison que notre petit pays est extrêmement riche et que, évidemment, la richesse attire! Il faudra, une bonne fois, se poser sérieusement la question de savoir comment partager ces richesses et pourquoi nous allons dans certains pays extrêmement défavorisés pour accaparer leurs ressources naturelles, ou tout au moins pour en consommer la plus grande partie ici. Nous ne pouvons pas alors nous étonner du fait que les êtres humains qui habitent dans ces contrées souhaitent également pouvoir consommer ou participer à la consommation de ces richesses.

J'en viens donc à penser – et nous le pensons, nous les Verts – que nous devons mettre en place un développement durable pour la planète et solidaire sur la planète, dans la mondialisation que nous vivons actuellement, et ne pas nous enfermer derrière nos douaniers et nos législations frileuses. C'est pour cela notamment que nous soutiendrons cette résolution.

Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir la position du Conseil d'Etat;
- appuyer l'intervention du Conseil d'Etat genevois du 19 janvier 2005 auprès du Conseil fédéral pour régulariser les travailleurs clandestins du secteur de l'économie domestique.

6. Motion de M. Christian Zaugg et M^{me} Sarah Klopmann: «Une véritable piste cyclable à l'avenue Louis-Aubert» (M-500)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le trafic automobile est très dense aux heures de pointe le long de l'avenue Louis-Aubert;
- de nombreux jeunes, et moins jeunes, utilisent les bandes cyclables dessinées à droite et à gauche;
- ce parcours présente des dangers certains pour les cyclistes;
- des parents et des usagers s'inquiètent de cette situation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'une véritable piste cyclable en site propre à l'avenue Louis-Aubert.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, vous avez toutes et tous probablement utilisé l'avenue Louis-Aubert aux heures de pointe et constaté comme moi que les cyclistes qui utilisent les pistes ou plutôt les bandes cyclables y sont très exposés.

C'est ce que de nombreux parents nous ont appris et c'est la raison pour laquelle il nous semble, à Sarah Klopmann et à moi-même, qu'il est temps de mettre cette bande cyclable en site propre afin d'améliorer le confort et la sécurité de ses utilisateurs. Cela est d'ailleurs d'autant plus curieux qu'il y en a une à la route du Bout-du-Monde qui court devant la Cité universitaire mais qui, on ne sait trop pourquoi, change de statut à partir du carrefour de Miremont.

Cette piste ne fait pas partie des priorités retenues par le Conseil administratif, mais nous estimons que les cyclistes doivent être mieux protégés tout au long de cet axe, véritable pénétrante urbaine, et c'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif de bien vouloir étudier la mise en place d'une piste cyclable, au vrai sens de ce mot, le long de cette avenue.

Préconsultation

M. Vincent Schaller (L). Le groupe libéral s'opposera à ce projet de motion pour quatre raisons. Premièrement, il ne répond pas aux problèmes posés par les

¹ Annoncée, 2188.

motionnaires, dont l'objectif principal est de protéger les adolescents qui circulent à vélo dans ce quartier. Or il faut savoir que les principaux concernés, c'est-à-dire les élèves du cycle de la Florence, n'empruntent absolument jamais l'avenue Louis-Aubert quand ils font le trajet entre leur cycle et leur domicile. Et pourquoi ne l'empruntent-ils jamais? Tout simplement parce que le chemin le plus court entre ce cycle et leur domicile passe par des voies parallèles, notamment le chemin De-Normandie et celui de Beau-Soleil, et que le problème de ces adolescents n'est pas tant de parcourir l'avenue Louis-Aubert dans sa longueur que de la traverser. De ce point de vue, cette piste cyclable n'a donc absolument aucune utilité.

La deuxième raison pour laquelle les libéraux s'opposeront à ce projet, c'est simplement le souci d'une utilisation la plus efficace possible de l'espace disponible entre les cyclistes et les voitures. Actuellement, l'avenue Louis-Aubert dispose déjà de deux bandes cyclables dans les deux sens et, en plus, de places de parcage en zone bleue pour les automobilistes. Il va de soi que si on doit transformer les bandes cyclables en pistes cyclables, les places en zone bleue seront supprimées et cela, le Parti libéral ne peut pas l'accepter. Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle déjà le nombre de macarons distribués par rapport aux zones bleues disponibles en Ville de Genève est de trois pour deux.

La troisième raison tient au rôle que joue l'avenue Louis-Aubert dans le réseau de circulation en ville. Tout le monde sait que cette artère, située en bordure de la ville, est extrêmement utile pour désengorger le centre-ville, puisqu'un grand nombre d'automobilistes – les motionnaires le rappellent – peuvent l'utiliser. Il va de soi que si des travaux pour l'installation d'une piste cyclable devaient entraver – ne serait-ce qu'un tout petit peu – ce trafic, celui-ci serait irrémédiablement reporté sur le quartier Cluse-Roseraie – le boulevard de la Cluse par exemple, devant l'hôpital – ce qui serait absolument contre-productif et irait en tous les cas à l'encontre des mesures prises dernièrement pour limiter la circulation dans ce quartier.

La dernière raison qui motive notre opposition à ce projet me tient particulièrement à cœur, puisqu'elle concerne les scootéristes. Comme certains l'ignorent peut-être ou comme d'autres font semblant de ne pas le savoir, les scootéristes sont parfaitement légitimés à utiliser les bandes cyclables pour remonter des files d'automobilistes à l'arrêt...

Des voix. C'est faux!

M. Vincent Schaller. Ils sont parfaitement légitimés à le faire et il va de soi que si ces bandes cyclables étaient transformées en pistes cyclables, leurs principaux

utilisateurs actuels, les scootéristes, ne pourraient plus y circuler. Cette mesure, parfaitement contre-productive, serait en plus en parfaite contradiction avec le principe qui veut que tous les usagers de la route puissent circuler ensemble de la façon la plus harmonieuse possible.

Bref, pour toutes ces raisons, le groupe libéral s'opposera au renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Alain Fischer (R). Je trouve très surprenant de la part de M. Zaugg – vous communiquerez, vous transmettez, vous ferez comme vous voudrez, Monsieur le président, comme le règlement l'exige... (*Rires.*) Je trouve donc très surprenant, de la part de M. Zaugg, de nous mettre la motion M-500 sous les yeux. Moi, j'ai habité quasiment trente-cinq ans dans ce quartier de Champel, que je connais donc relativement bien, aussi bien que M. Zaugg, et je suis quand même surpris par cette motion puisque nous avons, juste derrière l'avenue Louis-Aubert, une poche zone entièrement à 30 km/h. Elle commence à peu près au chemin des Clochettes, elle comprend l'avenue Dumas et l'avenue de Miremont, pour reprendre l'avenue Peschier et ainsi de suite. Les cyclistes peuvent donc très bien utiliser cette zone 30 km/h.

Nous n'allons pas faire une thèse selon les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), mais si, demain matin, vous augmentez le gabarit des pistes ou des bandes cyclables, vous supprimerez les zones bleues qui répondent, je vous le rappelle, à la volonté d'une grande majorité de la population pour des parkings habitants. On se retrouvera alors dans le même cas de figure qu'aux Eaux-Vives, où c'est de nouveau la gabegie pour se parquer, parce qu'on a créé plus de macarons que de places de parking...

Si c'est une volonté de supprimer maintenant les zones bleues pour les remplacer par des bandes cyclables, il faut que les habitants nous disent une fois pour toutes s'ils ne veulent plus de véhicules. Pour ma part, je ne comprends pas pour quelle raison on veut augmenter l'espace réservé à cette bande cyclable quand nous lisons, je cite le premier considérant de la motion, que «le trafic automobile est très dense aux heures de pointe le long de l'avenue Louis-Aubert». Oui, effectivement, c'est une lapalissade... (*Remarque.*) Merci, Monsieur Zaugg, mais quand vous rentrez chez vous, entre 17 h 30 et 19 h, en passant de la rampe du Bout-du-Monde jusqu'à la route de Florissant, les véhicules sont tellement rapides que les piétons vont plus vite que vous! (*Exclamations.*) Alors, si vous voulez dire que les véhicules, quasiment à l'arrêt sur cette artère, sont plus dangereux que les deux-roues qui roulent sur leur propre bande cyclable, alors là, je ne comprends pas. Le problème pourrait à la rigueur se poser aux heures dites creuses, mais c'est entre 11 h et 11 h 30, voire plus tôt...

Mais il y a un subterfuge, c'est cette fameuse zone 30 km/h créée à grands frais. Au lieu de faire machine arrière en supprimant ces zones bleues, qui sont des places de parking pour les habitants, et de s'attaquer à une volonté, celle d'une contre-politique que nous avons tous votée au Grand Conseil pour les macarons et les zones bleues, on ferait peut-être mieux d'inciter les cyclistes à utiliser ces zones 30 km/h. Ces zones seraient à généraliser sur la commune de Genève pour que les véhicules que je qualifierais de faibles dans le mode de circulation roulent en toute sécurité, et elles pourraient être utilisées comme un moyen de transfert d'une zone à l'autre. En plus, selon les nouveaux plans, l'avenue Louis-Aubert est un axe principal qui nécessiterait, à un moment donné, un peu de cohérence. Voulez-vous diminuer le flux de trafic sur l'avenue Louis-Aubert pour envoyer plus de véhicules dans les zones 30 km/h récemment créées? Il faudra quand même nous expliquer cette politique, que je ne comprends pas.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le groupe radical s'opposera purement et simplement à cette motion M-500 au sujet de l'avenue Louis-Aubert.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je commencerai par répondre aux remarques des radicaux... (*Brouhaha*.) Il serait d'ailleurs agréable qu'ils m'écoutent, merci! En fait, lorsque j'entends dire qu'il y a, non loin de l'avenue Louis-Aubert, une zone 30 km/h que les cyclistes n'ont qu'à emprunter s'ils ne se sentent pas en sécurité sur l'avenue, je m'étonne, parce que les automobilistes, eux, ne veulent pas faire un petit détour pour éviter une rue censée être piétonne, ou n'importe quel autre chemin. Je ne vois donc pas pourquoi un cycliste, qui se fatigue déjà souvent sous la pluie ou sous la neige, devrait, lui, faire un détour, alors que l'automobiliste, dans sa voiture, n'est pas prêt à le faire. Il n'y a vraiment aucune raison.

On nous dit aussi que l'avenue Louis-Aubert est un axe principal. Mais, là encore, ce serait un axe principal pour les voitures seulement, les cyclistes, eux, n'ayant qu'à passer ailleurs! En fait, si c'est un axe principal, c'est un axe principal pour tout le monde, y compris pour les vélos. C'est vrai, il y a beaucoup d'automobiles dans cette rue et cela bouchonne peut-être un peu pendant les heures de pointe, mais cela ne rend pas la circulation moins dangereuse pour les cyclistes – au contraire! – parce que des gens s'arrêtent sur le côté, sur la piste cyclable, et qu'il faut donc les dépasser. A un certain endroit, la piste cyclable est au milieu de la chaussée, afin de permettre au cycliste d'aller tout droit ou de changer de direction, mais quand l'automobile tourne, que fait-elle? Elle shoote le cycliste, parce que le conducteur est énervé dans les bouchons depuis une heure!

M. Alain Fischer (R). Elle tourne où? Il n'y a pas de voie à droite...

M^{me} Sarah Klopmann. Si, on peut tourner... J'ai fait cette route des quantités de fois à vélo.

Le président. Laissez parler l'oratrice, s'il vous plaît!

M^{me} Sarah Klopmann. J'aimerais répondre ensuite aux remarques libérales. Les libéraux, connaissant évidemment tous les élèves de la Florence, nous certifient qu'ils n'utilisent pas cette avenue quand ils vont de leur domicile au cycle. Mais tout dépend du lieu de leur domicile... La collègue assise à côté de moi, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, elle, a des enfants qui empruntent cette route tous les jours pour aller au cycle de la Florence. On ne peut pas dire que ce n'est pas le chemin le plus court quand on ne sait pas où ils habitent! Et ce n'est pas le seul établissement scolaire dans les environs, puisqu'il y a aussi, j'aimerais le certifier, une école primaire, et les enfants utilisent peut-être cette rue pour s'y rendre.

On nous dit qu'une piste cyclable provoquera la suppression du stationnement en zone bleue. Je ne le pense pas, puisque la bande cyclable existante occupe déjà un certain espace, qu'on récupérera si on met une piste cyclable à la place. Il ne s'agit pas de faire les deux, évidemment, mais de remplacer...

Des voix. Ah... bravo!

M^{me} Sarah Klopmann. Il est hors de question d'enlever les zones bleues dans ce projet-là... Pardon, je suis un peu perturbée... (*Exclamations.*)

Le président. Ne vous laissez pas perturber, Madame Klopmann!

M^{me} Sarah Klopmann. Les scootéristes – paraît-il, selon les libéraux – peuvent remonter les bandes cyclables. Si c'est toléré, c'est toutefois interdit par la loi, je le signale. Si nous avons tous lu notre ordre du jour, nous voyons que la motion M-513 y est inscrite. Elle a été déposée en vue de mieux faire respecter la réglementation et pour pénaliser les scootéristes qui empruntent les bandes cyclables.

Je ne vois donc pas en quoi la transformation de cette bande en piste cyclable gênerait et pénaliserait les scootéristes, puisque, de toute façon, ils n'ont pas le droit d'être là. Un cycliste aimerait circuler sur un site propre et il est évidemment nécessaire de faire en sorte qu'il n'y ait plus de scootéristes dessus. Ne venez

donc pas nous dire que cela n'a pas de sens, puisque c'est l'objectif même de cette motion M-500!

Oui, l'avenue Louis-Aubert désengorge la ville et le problème est que le trafic se répercuterait ailleurs s'il y avait des travaux, évidemment. Ce genre d'argument m'étonne un peu, même si, c'est vrai, c'est un petit peu embêtant quand il y a un chantier quelque part... Mais si on s'arrête là à chaque fois, on ne fait rien, rien du tout! Voilà, merci, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame Klopmann. Je dois quand même vous dire que j'ai connu des enfants de socialistes qui allaient au collège de la Florence!

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'aimerais quand même rectifier un peu les propos de notre collègue M. Schaller, en ce sens que, dans ce quartier, il n'y a pas que le cycle de la Florence, mais également le collège et école de commerce Emilié-Gourd, le groupe scolaire du Corbusier, et que les pistes cyclables sont très largement utilisées par les élèves de ces écoles. J'entendais, tout à l'heure, parler des zones 30 km/h, et j'aimerais dire, à titre personnel, que mon fils a été shooté près de là, dans une zone 30 km/h. Voilà, ce sont donc des choses qui arrivent...

Lorsque je travaillais à l'école des Crêts-de-Champel – ma collègue Vera Figurek peut en témoigner – nous avons vu souvent des accidents, des enfants se faire renverser sur la voie publique, sur l'avenue Louis-Aubert. Je me souviens d'une patrouilleuse qui cherchait à arrêter les automobilistes alors que ceux-ci refusaient ses ordres. La situation était telle que, après cet état de chose, cette patrouilleuse a démissionné avec effet immédiat. C'est vous dire que les choses ne sont pas si simples et qu'il y a dans le quartier de vrais problèmes de sécurité. Ces pistes cyclables sont très largement utilisées et il faut absolument les rendre beaucoup plus sûres encore.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 32 oui contre 27 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'une véritable piste cyclable en site propre à l'avenue Louis-Aubert.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, André Kaplun, Armand Schweingruber, Patrice Reynaud, Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, M^{mes} Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Bérengère Rosset, Renate Cornu, Marie-Thérèse Bovier et Nathalie Fontanet: «Pour permettre aux entreprises appelées à intervenir dans l'urgence de parquer leurs véhicules le temps nécessaire sans écoper d'amende» (M-501)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité pour les Genevois de pouvoir être assistés rapidement par des entreprises spécialisées en cas, notamment, d'inondations ou de pannes;
- l'extrême difficulté pour lesdites entreprises de parquer leurs véhicules pour le temps nécessaire à leurs interventions;
- la diligence des agents municipaux (AM) et des agents de sécurité municipaux (ASM) dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle du stationnement;
- le nombre considérable d'amendes infligées tous les jours aux véhicules des entreprises susmentionnées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faciliter le stationnement des véhicules des entreprises amenées à intervenir dans l'urgence, que ce soit en donnant aux AM et aux ASM les instructions idoines, ou en délivrant des autorisations de stationnement aux entreprises qui en font la demande.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, le Parti libéral a tenu à attirer votre attention... (*Remarque.*) Non, cette fois, il ne s'agit pas des 4x4, mais des problèmes que rencontrent les entreprises qui sont appelées à intervenir dans l'urgence afin de faire des réparations auprès d'habitants, d'autres entreprises, de restaurants ou de commerçants. Ces entreprises, en effet, ne trouvent malheureusement pas de places de parcage leur permettant de se garer suffisamment longtemps à proximité des endroits où elles interviennent.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous disposons, en ville, de zones bleues, de parcomètres collectifs ou encore de places de livraisons qui sont malheureusement trop souvent en nombre limité et qui ne permettent pas aux entreprises de se parquer pour venir dépanner les gens dans l'urgence. Depuis que nos agents municipaux agissent avec une diligence accrue, ces petites entreprises se trouvent

¹ Annoncée, 2188.

confrontées à des budgets mensuels, au niveau des amendes, qui dépassent de loin leurs possibilités financières, ce qui engendre régulièrement des difficultés budgétaires pour elles.

Il est aussi important de relever que ce sont les chauffeurs eux-mêmes des dites entreprises qui sont responsables de s'acquitter de ces amendes, ce qui n'est pas normal non plus. Le groupe libéral souhaite alors attirer votre attention là-dessus, Mesdames et Messieurs, pour que le Conseil administratif trouve, à notre demande, une solution pour que nous puissions toujours être dépannés dans l'urgence et que ces entreprises poursuivent normalement leur activité. Je pense à des restaurants qui ont besoin que des gens se déplacent au plus vite parce que leur four ou leur frigidaire tombe tout à coup en panne.

Je rappelle à l'intention de ceux qui auraient subitement la bonne idée de suggérer que ces gens aillent au parking public ou souterrain le plus proche que ces entreprises se déplacent souvent avec un matériel lourd et qu'il ne leur est pas possible de faire dix minutes à pied ou vingt minutes en bus, du parking au lieu d'intervention, avec des valises, voire de redescendre pour retourner chercher des éléments qui manqueraient. Je pense vraiment que nous devons être attentifs à ce problème et chercher à le résoudre.

Nous avons réfléchi à deux solutions possibles. Nous pourrions d'abord demander à nos agents d'avoir un peu plus de discernement et de ne pas coller une amende dès qu'ils voient des véhicules d'entreprise, mais de comprendre que certaines personnes qui travaillent peuvent être amenées à dépasser les heures autorisées de parcage. Une autre solution consisterait à délivrer des autorisations de stationnement aux entreprises qui en feraient la demande.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions d'examiner cette motion et nous vous recommandons évidemment de la renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Eric Fourcade (UDC). Effectivement, cette motion est marquée au coin du bon sens. Quand une entreprise intervient dans l'urgence pour une personne bloquée dans un ascenseur, elle ne trouve pas forcément une place pour se garer. Il m'est arrivé d'aller dépanner des gens au 4, place du Cirque, par exemple, où il y a trois cases de livraisons où la prise en charge d'une personne et la décharge de marchandises sont normalement autorisées. Or ces cases sont toujours occupées, soit par des habitants, soit par des personnes venues d'ailleurs, sans parler de véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS) – mais c'est un autre débat. Il est donc très difficile de se parquer, surtout quand vous avez du matériel lourd pour une intervention.

Je propose un amendement qui modifie l'invite de cette manière:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat et à prendre des mesures pour faciliter le stationnement des véhicules des entreprises amenées à intervenir dans l'urgence, en délivrant des autorisations de stationnement aux entreprises qui en font la demande.»

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Nous découvrons ce soir que le Parti libéral, dans son ensemble, propose une fois de plus des mauvaises solutions à de vrais problèmes de circulation et de parcage dans cette ville. Toute personne sensée peut constater les grosses difficultés de cohabitation, dans les rues de cette ville, entre les différents usagers des voiries, ce qui ne facilite évidemment pas les choses pour les entreprises. Nous sommes persuadés que le mieux qui pourrait arriver pour les professionnels circulant en ville par nécessité serait la diminution du trafic général, qui leur permettrait de se déplacer plus facilement d'un endroit à l'autre.

Au sujet de cette motion M-501, je m'appuierai sur les constatations faites par notre collègue Bruno Martinelli, malheureusement absent ce soir. En effet, nous ne sommes pas insensibles au fait que des services sont entravés – comme tous ceux qui ont besoin de se déplacer, à vélo, à pied ou en voiture – mais certains d'entre eux nous sensibilisent plus que d'autres. Nous pensons en particulier, et M. Martinelli nous l'a fait observer, au service des infirmières et infirmiers à domicile qui, lorsqu'ils doivent faire, par exemple, une transfusion sanguine chez quelqu'un, vont devoir rester sur des emplacements plus longtemps que la durée autorisée. De telles urgences nous semblent prioritaires par rapport à d'autres. Nous sommes tous d'accord que nous pouvons additionner les problèmes qui se présentent, mais ce n'est pas rendre service aux agents de ville que de commencer à donner de multiples autorisations pour des usages dont on aura du mal à établir les priorités les unes par rapport aux autres.

En revanche, dans le cas des urgences médicales, je pense que nous parviendrons à nous mettre d'accord et c'est à ce titre que nous déposons un amendement à votre motion qui devrait permettre à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) de trouver un moyen de se garer plus longtemps sur ces zones.

Par contre, nous ne voudrions pas que cette exception s'étende à n'importe quel service, parce qu'il serait effectivement difficile de distinguer entre les pan-

cartes de tout type qui fleuriraient sur des véhicules pour des raisons multiples. Pour ce qui concerne les soins à domicile, dont les besoins sont, j'espère, reconnus par tout le monde, je vous donne lecture de l'amendement qui avait été préparé par notre collègue M. Martinelli. Nous proposons de remplacer l'invite de la motion par le texte suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier un macaron ou une pancarte facilement reconnaissable par les AM pour permettre aux soins à domicile (FSASD, SPITEX) de parquer dans les zones bleues pour une plus longue période.»

Nous pensons que ces services sont prioritaires sur tout autre usage de la voie publique et nous vous remercions de nous suivre en approuvant cet amendement, que je dépose maintenant sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Enfin une motion qui préconise l'application intelligente du règlement en faisant appel à la marge d'appréciation des agents municipaux ou des agents de sécurité municipaux! Enfin une motion qui les situe comme des fonctionnaires au service des citoyens et de l'ordre public et non pas comme des robots qui appliquent mécaniquement un règlement! Finalement, c'est le règlement au service du citoyen et non le contraire. Nos agents municipaux sont maintenant placés dans des situations où ils ne sont plus habilités à apprécier ce qu'ils constatent, mais où ils doivent à tout prix faire du chiffre en mettant des amendes. Or le rôle d'un agent municipal consiste aussi à apprécier les situations – et là, j'en appelle à la gauche, qui prône souvent une politique de proximité des agents. Pourquoi n'admettrions-nous pas cette latitude, comme le propose cette motion, et pourquoi n'en ferions-nous pas des agents de proximité?

Pour ma part, je crains un peu, avec la proposition des macarons, que nous ne nous retrouvions en fait à démultiplier les règlements en appliquant une nouvelle norme, alors que les relations humaines et de proximité permettraient vraiment à des citoyens de vivre ensemble et aux gens d'accomplir leur activité dans cette ville de Genève.

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai tout de même été un peu surpris à la lecture de cette motion, qui nous dit que les Genevois doivent souvent être assistés, car il y a des inondations... Ne mettez-vous pas le tuyau de votre machine à

laver dans l'évier, Mesdames et Messieurs les libéraux? Vous devez souvent appeler le plombier, j'imagine, parce que vous avez des inondations chez vous. Connaissez-vous régulièrement, chez vous, des problèmes de pannes qui nécessitent l'intervention urgente d'un dépanneur? Alors là, franchement, vous m'étonnez, mais le titre de votre motion me fait sourire: il faut écoper... Mais en cas d'inondation, on écope, pas besoin de faire venir quelqu'un chez soi! (*Exclamations.*)

Plus sérieusement, Mesdames et Messieurs, vous voulez refaire les lois qui ont été votées à Berne par une majorité de droite et vous en demandez une application particulière pour la Ville de Genève, qui aurait droit, tout à coup, à une modification de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), de sa loi et de son application. Cela est extrêmement curieux et étonnant.

Par cette motion, vous nous proposez tout simplement d'essayer d'inventer un règlement municipal qui ne serait pas compatible avec la loi fédérale, laquelle est extrêmement simple, puisque les cases de parking pour les livraisons, ce qu'on appelle les cases de livraisons parking, sont interdites au parage, comme le disait M. Fourcade très justement auparavant. L'OCR spécifie très bien que par parage de véhicules, on entend «un stationnement qui ne sert pas uniquement à laisser monter ou descendre des passagers ou à charger ou décharger des marchandises». Donc, nous avons juste le droit de charger et de décharger des personnes ou du matériel sur ces cases de livraisons, mais pas celui de stationner. Leur nombre a d'ailleurs doublé en ville de Genève, dans l'hypercentre, puisque, depuis 1985, nous sommes passés de 525 cases à 1061.

Alors, avant de déposer des motions, faisons respecter le statut de ces cases de livraisons – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – et vous verrez que nous en avons suffisamment pour toutes les urgences et pour tous les monteurs d'entreprises qui doivent aller sur un chantier pour amener ou récupérer du matériel! Mais il faut bien savoir que ces entreprises n'ont pas le droit de stationner à demeure sur ces places et que c'est au chauffeur ou à l'ouvrier de payer ces amendes. Pour pallier les déficiences du patronat, ne vous adressez donc pas à la collectivité, mais bien aux patrons de ces ouvriers empêchés de faire leur travail correctement à cause des horaires qui leur sont imposés!

Nous devons être attentifs à cela plutôt que d'essayer d'adapter la législation routière aux particularismes genevois, au fait que nous sommes de fieffés flemmards dans cette ville et que nous n'avons pas envie – vous-mêmes particulièrement à droite – d'être civils. Vous appelez souvent notre collectivité à plus de civilité, mais dès que nous parlons de circulation routière, pour vous, c'est tout le contraire: il faudrait carrément être anarchistes, ne pas suivre les lois fédérales votées par un parlement de droite... Voilà tout simplement pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas accepter ce type de motion.

M. Roman Juon (S). A notre avis, au Parti socialiste, cette motion soulève un problème récurrent bien connu de ceux qui suivent de près les affaires de leur quartier. En ce qui concerne la Vieille-Ville, il est vrai qu'à tout moment surgissent un certain nombre de problèmes qui sont toutefois assez bien résolus, si je regarde simplement l'exemple de la Vieille-Ville. En cas d'urgence de plomberie ou de chauffage, les entreprises peuvent téléphoner aux agents municipaux – que vous critiquez, mais nous pouvons en parler – ou aux îlotiers, qui sont les gendarmes cantonaux, pour faire mettre un panneau. Cela ne marche pas toujours, mais les choses devraient quand même petit à petit se régler. Nous pouvons aussi imaginer un effort dans le domaine de la formation permanente de nos agents municipaux et de nos gendarmes pour leur expliquer quelles sont les possibilités.

J'ai eu l'occasion, comme vous aussi certainement, de discuter avec l'un ou l'autre de nos agents, qui sont soumis à des exigences extrêmement rigoureuses: ils doivent atteindre un certain montant d'amendes, des choses leur sont imposées, ils ne doivent pas sortir de là, il n'entre pas dans leurs compétences d'appliquer le règlement avec souplesse et, par-dessus le marché, ils ont peur des remarques de leur chef ou de leur sous-chef, et ainsi de suite. Je pense que quelque chose doit être fait dans ce domaine et que, dans la recherche d'une solution, l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pourrait être voté.

Nous devons être attentifs aux entreprises qui interviennent pendant une durée de deux, trois, cinq ou six jours pour des travaux dans un appartement, car il est clair qu'un problème réel se pose dans la rue, sur le trottoir, pendant la semaine. Je ne vous parlerai pas que de mon quartier, parce que c'est partout la même chose et que ce n'est pas du tout normal. L'entreprise doit s'organiser autrement.

Le problème principal a été soulevé tout à l'heure, c'est la densité de voitures au centre-ville. Il n'est plus possible de continuer ainsi parce que, s'il est vrai que les entreprises et les livreurs ont des problèmes, c'est en raison de la trop grande quantité de voitures. Hier, M. Cramer, conseiller d'Etat, a déclaré à la presse qu'il est tout à fait envisageable, tôt ou tard, d'introduire une solution telle que le paiement d'un péage, qui restreindrait considérablement la circulation des voitures. Au nom de la liberté de choix du mode de locomotion, notre centre-ville est engorgé par des gens qui viennent en voiture parce que c'est leur droit et qu'on leur en donne les moyens. Je crois qu'il est tout à fait logique de réfléchir à ce qui devra être fait, car on nous annonce 40% de voitures supplémentaires dans les vingt prochaines années... Vous n'y couperez donc pas!

Je profite de vous raconter une petite anecdote. C'est une histoire qui s'est passée à la rue de Berne et dont j'ai pris connaissance l'autre jour, dans le cadre de mon activité de juge assesseur au Tribunal de police. Elle engage la responsa-

bilité de la gendarmerie dans l'application du règlement. Une famille étrangère venue d'Australie, disposant d'une heure pour visiter Genève, prend un taxi à la gare pour faire un tour de la ville, et elle débourse un billet de 100 francs. Cette famille compte trois enfants de 2, 4 et 7 ans et vous savez que, selon un règlement, il faut des sièges spéciaux pour eux. Or le taxi n'a qu'un siège pour enfant et le chauffeur y installe donc un des bambins. Pour les deux autres, la famille se débrouille comme elle peut.

Mais voilà qu'à la rue de Berne ils se font arrêter par un duo de gendarmes qui, ni plus ni moins, les font sortir du véhicule. Le chauffeur, qui a parqué son taxi sur le trottoir le temps pour nos visiteurs d'aller chercher des sandwiches, est naturellement frappé d'une amende. De la rue de Berne, la famille australienne a dû retourner jusqu'à la gare à pied, portant les valises et, surtout, trimbalant la fillette de 4 ans handicapée...

C'est une catastrophe. Ces gens ont écrit et je ne sais pas où leur lettre a atterri, si c'est à l'office du tourisme ou ailleurs, mais c'est scandaleux. Quand je parle de formation aussi bien pour nos gendarmes que pour nos agents municipaux, c'est notamment dans ce sens-là qu'il faut l'envisager, car il y va de l'accueil à Genève, de la réputation de notre ville, non pas seulement pour les étrangers, mais pour les citoyens aussi. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous avons pris note des différents amendements proposés et je dois vous avouer que celui du groupe de M. Bertrand nous a parlé; nous le trouvons extrêmement intéressant et nous le comprenons. Pour cette raison, nous souhaitons finalement renvoyer notre motion en commission des sports et de la sécurité de manière à ce que chacun d'entre nous puisse s'exprimer, que chaque groupe propose les amendements qu'il souhaite et que nous discussions ensemble de l'opportunité d'une telle motion. Nous pourrions profiter de cette occasion pour attirer l'attention des groupes sur le fait que ces entreprises travaillent et gagnent l'argent qui leur permet de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles.

Mis aux voix, l'amendement de M. Fourcade est refusé par 57 non contre 5 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bertrand est refusé par 33 non contre 21 oui (7 abstentions).

Mise aux voix, la motion est refusée par 35 non contre 28 oui.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4654
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4654
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 90 000 francs destiné à couvrir une partie des dépenses relatives à l'organisation du 2 ^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) qui se tiendra à Genève du 17 au 20 mars 2005 (PR-369 A)	4654
4. Projet d'arrêté de M. Didier Bonny: «Modification de l'article 126 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales» (PA-56).....	4675
5. Résolution de M ^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Roberto Brogini, Roland Crot, Didier Bonny, Jean-Marie Hainaut, Lionel Ricou et Sébastien Bertrand: «Régularisation des sans-papiers: soutenons les démarches du Conseil d'Etat genevois auprès du Conseil fédéral!» (R-78).....	4687
6. Motion de M. Christian Zaugg et M ^{me} Sarah Klopmann: «Une véritable piste cyclable à l'avenue Louis-Aubert» (M-500)	4699
7. Motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, André Kaplun, Armand Schweingruber, Patrice Reynaud, Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, M ^{mes} Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Bérengère Rosset, Renate Cornu, Marie-Thérèse Bovier et Nathalie Fontanet: «Pour permettre aux entreprises appelées à intervenir dans l'urgence de parquer leurs véhicules le temps nécessaire sans écoper d'amende» (M-501).....	4705
8. Propositions des conseillers municipaux	4712
9. Interpellations	4712

10. Questions écrites 4712

La mémorialiste:
Marguerite Conus